

Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Prairies



2016

Référence recommandée :

Parcs Canada. 2016. *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Prairies*. Série de plans d'action Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada, Ottawa (Ontario). v + 63 p.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photos de la page couverture : paysage de la butte 70-Mile, putois d'Amérique, photo couleuvre agile à ventre jaune de l'Est (© L.E. Gardiner), chevêche des terriers, grand iguane à petites cornes, mormon, pipit de Sprague (© Parcs Canada)

Also available in English under the title
Multi-species Action Plan for Grasslands National Park of Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2016. Tous droits réservés.

Numéro ISBN : 978-0-660-05600-5

Numéro de catalogue : CW69-21/20-2016F-PDF

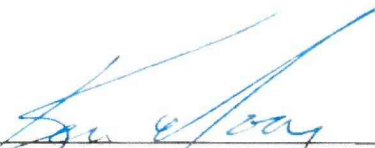
Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ <http://www.registrelep.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>


Énoncé de recommandation et d'approbation

Parcs Canada a dirigé la production du présent plan d'action fédéral. Sur la recommandation du directeur d'unité de gestion concernée, la Vice-présidente des Opérations approuve le présent document indiquant que les exigences d'élaboration d'un plan d'action prévues par la Loi sur les espèces en péril ont été satisfaites.

Recommandé par :


06/08/2016
Kévin-Moore
Directeur d'unité de gestion, Unité de gestion du Sud de la
Saskatchewan, Parcs Canada

Approuvé par :


Carol Sheedy
Vice-présidente des Opérations, Parcs Canada

Préface

En vertu de [l'Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter une législation et des programmes complémentaires qui assurent la protection des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministères fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration de plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont aussi tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La LEP prévoit l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action détaillés visant le rétablissement de l'espèce concernée, conformément aux orientations stratégiques fixées par les programmes de rétablissement des espèces en cause. Le plan décrit les actions à prendre pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, dont les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du plan d'action et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents qui sont liés et qui doivent être pris en considération avec les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les plans directeurs, les programmes de rétablissement et d'autres plans d'action produits pour ces espèces.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national des Prairies, le lieu historique national du Canada du Fort-Walsh et le lieu historique national du Canada du Massacre-de-Cypress Hills et de préparer le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement applicables dans le Parc en vertu de l'article 47 de la LEP. Ce plan a été réalisé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, le gouvernement de la Saskatchewan, Saskatchewan Agriculture, le ministère des Pêches et des Océans, les Premières Nations des Lakotas de Wood Mountain, et la Nation Métis de la Saskatchewan, conformément à l'article 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre de ce plan d'action dépend de crédits, des priorités et des contraintes budgétaires des autorités responsables et des organisations participantes.

² http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont contribué au contenu du présent document, surtout celles qui ont participé à l'atelier sur l'analyse des sites en janvier 2014 et qui ont offert du temps, de l'expertise et des renseignements.

Résumé

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Prairies* couvre les terres et les eaux se trouvant à l'intérieur des limites du parc national du Canada des Prairies et les lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Walsh et du Massacre-de-Cypress Hills. Le plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action fixées par la *Loi sur les espèces en péril* (LEP, art. 47) en ce qui a trait aux espèces pour lesquelles il faut établir un plan d'action et qui sont observées régulièrement à cet endroit. Les mesures décrites dans ce plan profiteront aussi à d'autres espèces régulièrement présentes dans le parc national des Prairies et les lieux historiques pour lesquelles il existe des préoccupations quant à leur conservation.

Lorsqu'il a été établi que les lieux pouvaient mener des activités de gestion contribuant au rétablissement ou à la gestion d'une espèce, des objectifs propres au Parc ont été fixés dans le plan et représentent la contribution du Parc aux objectifs énoncés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion du gouvernement fédéral. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat essentiel sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs et lieux historiques nationaux, ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces des lieux. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation des espèces et les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, ainsi que des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces de chaque lieu. Des mesures de surveillance ont par ailleurs été définies pour les espèces pour lesquelles les activités de gestion peuvent contribuer à leur rétablissement.

Les Programmes de rétablissement du putois d'Amérique, de la chevêche des terriers, de la couleuvre agile à ventre jaune, du tétras des armoises, du grand iguane à petites cornes et du pipit de Sprague ont entièrement ou partiellement déterminé l'habitat essentiel de ces espèces. Le présent plan d'action désigne des habitats essentiels nouveaux ou additionnels de la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est, du grand iguane à petites cornes, du mormon, du pluvier montagnard, de la pie-grièche migratrice des Prairies, du pipit de Sprague et du renard véloce. Les mesures prises pour protéger ces habitats essentiels sont décrites.

Les mesures proposées dans ce plan d'action auront une incidence socioéconomique limitée et n'imposent aucune restriction à l'aménagement du territoire hors du parc national des Prairies ou les lieux historiques. Parcs Canada assumera les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action si l'agence dispose d'un financement adéquat. Les coûts indirects devraient être minimales et parmi les avantages, on retrouvera des effets positifs sur l'intégrité écologique, une plus grande sensibilisation à et appréciation des Canadiens et Canadiennes de la valeur de la biodiversité et, pour les communautés locales et les groupes autochtones, des possibilités de participation.

Table des matières

Énoncé de recommandation et d'approbation	i
Préface	ii
Remerciements	iii
Résumé	iv
Table des matières	v
1. Contexte.....	1
1.1 Portée du plan d'action	2
2. Objectifs propres au parc en matière de population et de répartition	4
3. Mesures de conservation et de rétablissement	5
4. Habitat essentiel	8
4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre agile à ventre jaune	9
4.1.1. Caractéristiques biophysiques	9
4.1.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	9
4.2 Désignation de l'habitat essentiel du grand iguane à petites cornes	12
4.2.1. Caractéristiques biophysiques	12
4.2.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	12
4.3 Désignation de l'habitat essentiel du mormon	15
4.3.1. Caractéristiques biophysiques	15
4.3.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du mormon	15
4.4 Désignation de l'habitat essentiel du pluvier montagnard	19
4.4.1. Caractéristiques biophysiques	19
4.4.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	20
4.5 Désignation de l'habitat essentiel pour la pie-grièche migratrice des Prairies ..	23
4.5.1. Caractéristiques biophysiques	23
4.5.2. Exemple d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	24
4.6 Désignation de l'habitat essentiel pour le pipit de Sprague	26
4.6.1. Caractéristiques biophysiques	26
4.6.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel.....	27
4.7 Désignation de l'habitat essentiel pour le renard véloce	31
4.7.1. Caractéristiques biophysiques	31
4.7.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner une destruction de l'habitat essentiel.....	32
4.8 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	37
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	37
5.1. Coûts.....	37
5.2. Avantages.....	37
6. Mesure des progrès	38
7. Références	39

Annexe A : Information, objectifs et plans de surveillance des espèces en péril dans le parc national des Prairies (PNP).....	46
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises dans le PNCP ou par nos partenaires	50
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles...	57
Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	63

1. Contexte

Créé en 1981, le parc national du Canada des Prairies est le seul parc qui représente l'écosystème de la prairie mixte. L'érosion causée par l'eau de fonte des glaces a formé plusieurs éléments caractéristiques du Parc. Le bloc Ouest englobe la vallée de la rivière Frenchman, et le bloc Est, les badlands de Rock Creek et les hautes terres du mont Wood. Le paysage du Parc est unique avec son climat rigoureux semi-aride où les herbes sont les plantes dominantes. Dans les coulées et les fonds de vallées, on retrouve une humidité accrue où des arbustes et des arbres peuvent s'établir.

Historiquement, le paysage a toujours présenté du pâturage, et celui-ci est nécessaire pour la fonction de l'écosystème. Le Parc et les régions avoisinantes comprennent la limite nord de plusieurs espèces en péril et abritent les seules colonies de chiens de prairie à queue noire au Canada. Les espèces disparues comme le putois d'Amérique, le renard véloce et le bison des plaines ont été réintroduites dans ce Parc. Les lieux historiques nationaux du Canada du Fort-Walsh et du Massacre-de-Cypress Hills sont situés à environ 170 km au nord-ouest du parc national des Prairies et englobent environ 525 hectares. Les espèces en péril observées dans ces lieux historiques incluent le Pipit de Sprague, la petite chauve-souris brune et la grenouille léopard.

L'entretien et la restauration de l'intégrité écologique est la première priorité des parcs nationaux (Loi sur les parcs nationaux du Canada art.8 (2)). Les espèces en péril, leurs résidences et leurs habitats sont donc protégés par la réglementation des parcs nationaux et des régimes de gestion. En plus, les interdictions de la Loi sur les espèces en péril (LEP) qui protègent les individus et les résidences appliquent automatiquement quand une espèce est inscrite, et tous les habitats essentiels dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux doivent être protégés par la loi dans les 180 jours après avoir été identifié.

Le Plan d'action du parc national des Prairies est un complément au vertigineux *Plan d'action visant des espèces en péril multiples au sud-ouest de la Saskatchewan : la région au sud de la ligne de partage ou « South of the Divide » - 2016 [proposition] (SoD)* élaboré par Environnement et Changement climatique Canada et la province de la Saskatchewan (Environnement et Changement climatique Canada en prép.). Le Plan d'action de SoD englobe la partie du bassin hydrographique de la rivière Milk qui se trouve en Saskatchewan, excluant le parc national du Canada des Prairies, le lieu historique national du Canada du Fort-Walsh et le lieu historique national du Canada du Massacre de Cypress Hills. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan travaillent ensemble pour assurer une conservation unifiée de la faune dans cette région du sud-ouest de la Saskatchewan.

Les mesures pour le rétablissement des espèces en péril sont intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de l'Agence Parcs Canada. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada participent au rétablissement des espèces en péril en dressant l'inventaire des espèces et en recueillant des données de surveillance, ainsi qu'en assurant la mise en œuvre de projets de rétablissement des habitats et d'autres mesures de conservation. Les mesures propres aux espèces décrites dans ce plan contribueront au maintien et à l'amélioration de l'intégrité

écologique du parc en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont produit divers programmes et plans de rétablissement, plans directeurs et plans d'action visant les espèces mentionnées par le présent plan d'action. Avec les évaluations de la situation, ces documents fournissent une orientation pour le rétablissement d'espèces individuelles, notamment des orientations stratégiques et des objectifs de rétablissement, pour leur habitat essentiel et pour les menaces qui les guettent. Ce plan d'action a été élaboré et sera appliqué conformément à ces documents de rétablissement et devrait être considéré comme une partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux fédérales administrées par le parc national des Prairies (figure 1) ainsi que des lieux historiques nationaux du Canada de Fort-Walsh et du Massacre de Cypress Hills. Ce plan d'action visant diverses espèces a été rédigé exclusivement pour le parc national des Prairies et les lieux historiques parce que Parcs Canada est légalement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre. En outre cette agence peut prendre directement des mesures de conservation et doit tenir compte de menaces, de lois et de priorités de gestion qui diffèrent de celles qui touchent les zones hors de ces lieux.

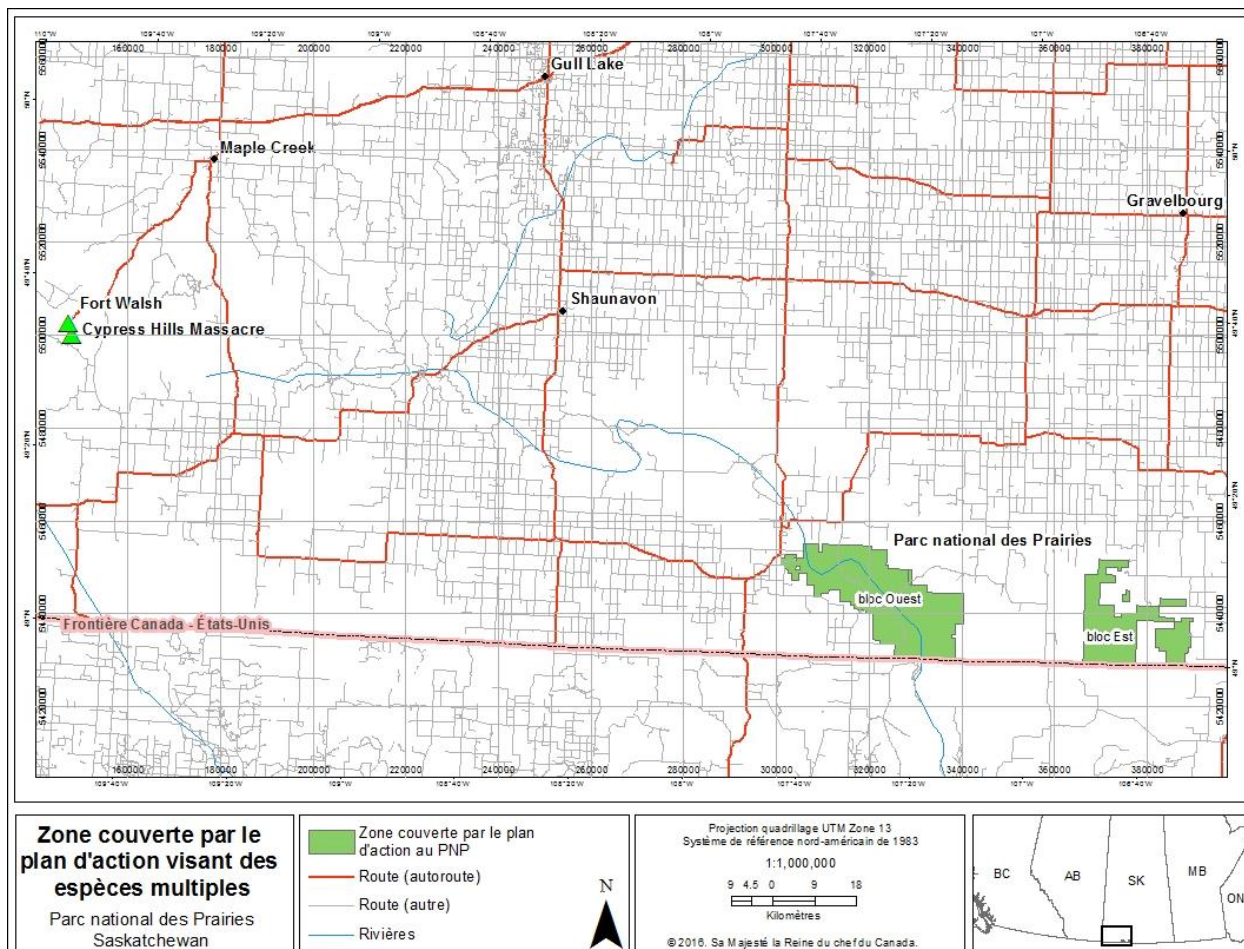


Figure 1. Portée géographique du *Plan d'action visant des espèces multiples* dans le parc national du Canada des Prairies. Les zones en vert représentent les lieux sur lesquels le présent plat d'action s'appliquent.

Ce plan d'action vise les espèces inscrites à la LEP habituellement présentes dans le parc national des Prairies et pour lesquelles un plan d'action est requis en vertu de la LEP (art. 47), ainsi que d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (tableau 1). Cette approche respecte les exigences prescrites par la LEP et procure à Parcs Canada un programme complet de conservation et de rétablissement des espèces dans ce parc. Le plan sera modifié, au besoin, afin de se conformer aux exigences de la LEP relatives à l'établissement d'un plan d'action.

Tableau 1. Espèces en péril vivant dans le parc national du Canada des Prairies et visées par le plan d'action.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Putois d'Amérique	<i>Mustela nigripes</i>	Espèce disparue du pays	Espèce disparue du pays
Chevéche des terriers	<i>Athene cunicularia</i>	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Bruant à ventre noir	<i>Calcarius ornatus</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est	<i>Coluber constrictor flaviventris</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Buse rouilleuse	<i>Buteo regalis</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Tétras des armoises	<i>Centrocercus urophasianus urophasianus</i>	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition
Grand iguane à petites cornes	<i>Phrynosoma hernandesi</i>	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition
Mormon	<i>Apodemia mormo</i>	Espèce préoccupante	Espèce menacée
Pluvier montagnard	<i>Charadrius montanus</i>	Espèce en voie de disparition	Espèce en voie de disparition
Pie-grièche migratrice des Prairies	<i>Lanius ludovicianus excubitorides</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Pipit de Sprague	<i>Anthus spragueii</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Renard véloce	<i>Vulpes velox</i>	Espèce menacée	Espèce menacée
Chien de prairie à queue noire	<i>Cynomys ludovicianus</i>	Espèce menacée	Espèce préoccupante
Courlis à long bec	<i>Numenius americanus</i>	Espèce préoccupante	Espèce préoccupante
Bruant de McCown	<i>Rhynchophanes mccownii</i>	Espèce préoccupante	Espèce préoccupante
Grenouille leopard	<i>Lithobates pipiens</i>	Espèce préoccupante	Espèce préoccupante
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Espèce préoccupante	Espèce préoccupante
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Espèce menacée	Espèce non-inscrite
Bison des plaines	<i>Bison bison bison</i>	Espèce menacée	Espèce non-inscrite
Méné des plaines	<i>Hybognathus placitus</i>	Espèce menacée	Espèce non-inscrite

2. Objectifs propres au parc en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour Parcs Canada de prendre des mesures de gestion dans le parc qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. On a défini des objectifs propres à ces endroits en matière de population et de répartition (annexe A) afin de préciser de quelle façon le parc ou le lieu historique peut contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et les plans directeurs fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition propres au parc et aux lieux historiques, les activités de surveillance sont répertoriées à l'annexe A plutôt que dans le tableau des mesures de rétablissement (annexes B et C). Dans les cas où il est peu probable que le parc contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de rétablissement propres au parc pourraient se limiter aux mesures de protection

imposées par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la LEP, et la surveillance de la population de l'espèce ainsi que la préservation et le rétablissement de son habitat seraient alors réalisés par l'intermédiaire des régimes de gestion de ces lieux. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition du parc national des Prairies ne sont pas significatifs à l'échelle de ce plan d'action pour diverses raisons, notamment : 1) les menaces ne peuvent être contrôlées ou sont inexistantes dans le Parc; 2) l'espèce est seulement de passage; 3) la population présente dans le parc représente une infime partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Le parc national des Prairies, le seul de la région, est un des derniers remparts qui soit représentatif du milieu naturel des Prairies canadiennes. Il n'a pourtant pas échappé aux répercussions écologiques attribuables à des activités passées d'aménagement et de loisirs, dont l'introduction de diverses espèces de plantes exotiques envahissantes, l'altération du régime des feux et du régime hydrologique, le pâturage et la disparition de plusieurs espèces. Pour y remédier, le parc travaille avec des propriétaires de ranchs, des partenaires et bénévoles, cherchant toujours à améliorer la santé écologique des lieux et à rétablir bon nombre de ces importantes espèces. Créé en 1981, le parc est relativement nouveau et le nombre de visiteurs augmente graduellement, ce qui peut entraîner des difficultés pour le rétablissement des espèces en péril. Ainsi, le parc s'efforce de sensibiliser la population et de solliciter son engagement, tout en faisant appel à la science citoyenne, au bénévolat et à des partenariats. Le milieu universitaire s'y intéresse particulièrement. Il constitue source constante d'activités de recherche et d'études visant à obtenir de meilleures mesures de gestion et de rétablissement. Ces relations permettent de collaborer pour faire progresser la gestion intégrée et lancer des projets concrets de conservation et de rétablissement. Les installations pour les visiteurs en sont à leurs débuts et elles sont expressément conçues pour offrir des expériences enrichissantes tout en protégeant l'habitat du parc et des diverses espèces.

Le processus d'établissement du plan d'action a défini des mesures pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition dans les sites, ainsi que les mesures requises pour protéger les espèces et acquérir des connaissances sur celles-ci. Il a fallu suivre un processus de priorisation pour déterminer les mesures qui seront prises par le parc (annexe B) et celles qui seront prises dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles (annexe C). Ce processus a principalement tenu compte de l'efficacité écologique des mesures et des possibilités d'enrichir la valeur de l'expérience des visiteurs du parc, mais aussi des occasions de mieux faire connaître le parc par des relations externes, ainsi que des possibilités et les contraintes budgétaires. Dans la mesure du possible, Parcs Canada adopte une approche écosystémique et priorise les mesures qui profitent à plusieurs espèces à la fois afin de protéger et de rétablir efficacement les espèces en péril.

Cinq thèmes se dégagent de ces mesures : 1) les meilleures pratiques de gestion; 2) la remise en état du milieu; 3) la gestion de la population; 4) la réintroduction et la

translocation; 5) les partenariats, la diffusion et la participation pour le rétablissement des espèces en péril.

Meilleures pratiques de gestion

Le parc élabore et applique les meilleures pratiques de gestion en vue d'atténuer, de réduire ou d'éviter les répercussions que les activités peuvent avoir sur les espèces en péril, comme le tétras des armoises et son habitat désigné essentiel. Les stratégies prescrites pour la gestion des incendies et des pâturages sont deux pratiques clés qui maintiennent les processus naturels indispensables pour la santé des écosystèmes et l'intégrité de la prairie indigène. Ces pratiques maintiennent et améliorent l'habitat des passereaux et des espèces aviaires en péril, notamment la chevêche des terriers et le tétras des armoises, ainsi que de nombreuses espèces de mammifères. Des pratiques de pâturage bénéfiques par des bœufs ou des bisons optimisent les caractéristiques de l'habitat essentiel du tétras des armoises, particulièrement pour la nidification et la couvée. Les meilleures pratiques pour la survie des tétras des armoises consistent à installer des clôtures qui ne leur sont pas nuisibles et de remplacer celles qui pourraient les tuer. Enfin, une stratégie de gestion de la circulation est en voie d'élaboration pour la route Ecotour afin de réduire la mortalité routière d'une diversité d'espèces en particulier des serpents.

Rétablissement de l'habitat

Le rétablissement, l'amélioration et la protection des habitats et des populations sont des activités clés pour la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Le parc national des Prairies entreprend le rétablissement et l'amélioration de l'habitat en évaluant les paramètres historiques biologiques et écologiques dans les limites actuelles et futures du parc.

Le parc vise le rétablissement et l'amélioration de l'habitat de trois espèces en péril qui y habitent : le tétras des armoises, le chien de prairie à queue noire et le grand iguane à petites cornes. La majorité des résultats sur le plan de la conservation seront atteints moyennant l'élimination des espèces envahissantes, le broutage ciblé en termes de durée et d'intensité, les incendies et le fauchage sélectifs, et la plantation d'espèces indigènes. Les travaux se poursuivront sur des projets tels que la cartographie de l'habitat qui permettra de créer un inventaire des habitats existants et potentiels pour les chiens de prairie et les tétras des armoises, le tout en vue de rétablir et d'améliorer l'habitat. Des partenariats actifs avec les universités, le zoo de Calgary, et le Saskatchewan Research Council facilitent les essais sur le terrain afin de déterminer les méthodes les plus efficaces de remise en état de l'habitat pour tous les stades de la vie du tétras des armoises et l'expansion des colonies de chiens de prairie à queue noire. Le travail se poursuit pour atténuer les effets des espèces envahissantes végétales qui empiètent sur l'habitat du grand iguane à petites cornes. Beaucoup d'autres espèces, en particulier les oiseaux chanteurs, bénéficieront de l'amélioration de l'habitat, des travaux de rétablissement et du recours au feu et au broutage de manière reproductible, systématique et contrôlée.

Gestion de la population

Les chiens de prairie sont une espèce clé dans le parc national des Prairies, car ils soutiennent de nombreuses autres espèces d'animaux, y compris des espèces en péril telles que la chevêche des terriers qui niche parmi leurs colonies, colonies qui ont connu des hauts et des bas en raison de plusieurs facteurs, dont la peste sylvatique. La gestion de cette maladie se fait grâce à des partenariats dans le cadre d'une initiative plus vaste qui comprend la pulvérisation des colonies et des essais avec le vaccin contre la peste sylvatique mis au point par le centre national des maladies de la faune qui relève de la commission géologique des États-Unis. Le nombre de chiens de prairie a fluctué de façon sporadique, généralement à la baisse au cours de la dernière décennie, montrant une tendance légèrement à la hausse. Les recherches sur la population et au niveau individuel permettent de mieux comprendre les menaces et les solutions qui s'imposent. Les enquêtes sur la composition génétique de l'unique population canadienne de chiens de prairie à queue noire permettront de déterminer s'ils sont génétiquement isolés des populations étatsuniennes, ce qui permettra de mieux orienter les futures décisions touchant la gestion de la population.

Toute la population du grand iguane à petites cornes, une espèce menacée en Saskatchewan vit dans le parc national des Prairies et la région environnante. Des évaluations génétiques de cette population sont en cours afin de déterminer si les poches isolées d'iguanes dans le bloc Est diffèrent génétiquement de ceux du bloc Ouest et de l'Alberta.

Réintroduction et translocation

Le parc national des Prairies a participé de très près à la réintroduction d'espèces en péril tels le putois d'Amérique, le renard véloce et le bison des plaines. Actuellement, on cherche surtout à rétablir la population des chiens de prairie à queue noire, en plus de soutenir une petite population de putois. La recherche scientifique est menée à la fois aux paliers des individus et de la population. Les partenariats sont un élément central de ces initiatives. Le bison des plaines a très bien réussi au parc et il est considéré comme un troupeau de conservation nationale. Parmi les futurs projets, il est prévu d'évaluer la faisabilité de procéder à l'expansion des troupeaux dans les terres nouvellement acquises par le parc. Le parc national des Prairies est un chef de file reconnu pour la réintroduction et translocation d'espèces en vue d'améliorer le rétablissement et l'intégrité écologique. Les plans pourraient inclure la translocation de tétras des armoises élevés en captivité dans l'habitat essentiel pour cette espèce, rétabli et amélioré. En outre, les nouvelles techniques de translocation seront pilotées pour le grand iguane à petites cornes en vue de déterminer les meilleurs moyens d'introduire ces animaux dans un habitat convenable où leur dispersion naturelle a été divisée ou entravée par des menaces invasives telles que le mélilot ou trèfle jaune.

Partenariats pour le rétablissement des espèces en péril

Il faut entreprendre des recherches et des activités de surveillance pour combler les lacunes dans la base de connaissances nécessaires à la conception de programmes pour certaines espèces en péril. Bon nombre de ces mesures exigent des partenariats ou du financement supplémentaire et elles seront renforcées par la possibilité de

travailler avec le milieu universitaire et les programmes de science citoyenne. Parmi les programmes scientifiques des citoyens et bénévoles ayant eu du succès, on retrouve des enquêtes sur le putois d'Amérique, sur le grand iguane à petites cornes et le mormon, ainsi que le marquage visant à rendre les clôtures inoffensives pour le tétras des armoises. Les programmes de bénévolat pour le rétablissement d'espèces indigènes des Prairies sont en cours d'élaboration pour aider au rétablissement et à l'amélioration de l'habitat essentiel du tétras des armoises. Le parc national des Prairies collabore avec des partenaires, y compris des établissements universitaires, des zoos et des experts internationaux en vue d'augmenter et de stabiliser la population du tétras des armoises, comprendre et rétablir l'écosystème du chien de prairie à queue noire et du putois d'Amérique, étudier les relations génétiques entre les différentes populations d'espèces en péril, mettre à l'essai les diverses prescriptions relatives au pâturage, élaborer des modèles d'habitat pour les espèces en péril et travailler avec les éleveurs locaux par le biais d'accords d'intendance et des baux de pâturages. Le milieu universitaire montre un intérêt considérable pour les espèces et les écosystèmes du parc. Ces relations sont une source constante de recherche de haute qualité à l'appui des efforts de gestion et de rétablissement. Il existe toute une diversité de possibilités de partenariat pour travailler en collaboration pour la conservation et le rétablissement des espèces en péril. En outre, ce plan d'action multiespèces vient compléter le Plan d'action SoD élaboré par Environnement et Changement climatique Canada de concert avec la province de la Saskatchewan. Le plan SoD englobe la partie du bassin hydrographique de la rivière Milk s'écoulant en Saskatchewan, sans comprendre le parc national des Prairies. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan collaborent pour assurer la conservation unifiée de la faune dans cette région du sud-ouest de la Saskatchewan.

4. Habitat essentiel

En vertu de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce. » (LEP, art. 2.1). À la rédaction, il avait été possible de désigner davantage d'habitat essentiel dans le parc national des Prairies pour la couleuvre agile à ventre jaune, le grand iguane à petites cornes, le mormon, le pluvier montagnard, la pie-grièche migratrice, le pipit de Sprague et le renard véloce. L'habitat essentiel a déjà été désigné dans les programmes de rétablissement de nombreuses espèces dans le parc et d'autres seront désignés à l'avenir dans la mesure du possible. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, celle-ci le sera dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement révisé. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le calendrier des études des programmes de rétablissement concernés. Les activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat critique sont déterminées au cas par cas et doivent être évaluées comme telles. Une bonne partie de la section suivante est tirée directement du plan d'action SoD (Environnement et Changement climatique Canada, 2016).

4.1 Désignation de l'habitat essentiel de la couleuvre agile à ventre jaune

4.1.1. Caractéristiques biophysiques

À cause d'un manque de connaissances des besoins de l'habitat de la couleuvre agile à ventre jaune, pour le moment seuls les hibernaculums actifs ont été désignés habitat critique au Canada. Sept gîtes d'hibernation ont été désignés comme habitat critique dans le programme de rétablissement de la couleuvre agile à ventre jaune (*Coluber constrictor flaviventris*) au Canada (2010b) et deux hibernaculums supplémentaires ont été ajoutés aux habitats désignés dans le présent plan d'action. D'autres lieux pourraient être désignés à l'avenir à mesure que l'on obtiendra des informations.

Comme le décrit le programme de rétablissement (Parcs Canada, 2010), les attributs biophysiques de l'habitat essentiel comprennent les éléments suivants :

- terriers de mammifères, anfractuosités ou corniches, grottes ou trous profonds dans le sol meuble des flancs de colline, qui offrent les conditions de fracturation, d'humidité, d'abri et de température nécessaires à un site d'hibernation convenable;
- sol meuble ou terriers dans lesquels pondre les œufs;
- végétation dense (prairies mixtes et bosquets d'armoises) offrant un refuge contre les prédateurs et des proies convenant à l'espèce;
- grands rochers pour s'abriter ou se chauffer au soleil.

La superficie totale de l'habitat essentiel désigné dans ce plan d'action s'étend sur 154 ha au sein du parc national des Prairies (figure 2).

4.1.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Voici une liste non exhaustive des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel de la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est :

1. Activités qui causent le remblayage ou l'inondation d'un hibernaculum et l'effondrement du terrier, en bloquent l'entrée ou modifient les conditions thermiques (pente, exposition, position et albédo de la surface), de sorte qu'il devient inutilisable.

Par exemple :

- remblayage du gîte d'hivernage et de son entrée par du sol, du gravier ou des cailloux;
 - inondation intentionnelle.
2. Piétinement excessif qui entraîne l'effondrement du gîte d'hivernage ou le compactage du sol, se traduisant par une perte de qualité du gîte ou de la zone environnante, laquelle peut contenir des sites de ponte.

Par exemple :

- broutage intensif par le bétail, qui entraîne l'effondrement de l'entrée de l'hibernaculum ou le compactage du sol dans les sites de ponte;
- activités industrielles qui entraînent l'effondrement du gîte d'hivernage ou le tassement du sol;
- passage de véhicules à quatre roues qui entraîne l'effondrement du gîte d'hivernage ou le piétinement des sites de ponte.

3. Activités qui entraînent la perte des prairies mixtes ou des bosquets d'armoises, ou qui modifient de façon permanente la composition et la structure de la végétation, menant à la réduction de la couverture et de la stabilité du sol, de sorte que la capacité de la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est de détecter les prédateurs et les proies est affaiblie.

Par exemple :

- activités agricoles qui convertissent la prairie en terres cultivées;
- pratiques de broutage non durables qui entraînent une réduction considérable de la structure ou de la composition de la végétation;
- activités industrielles qui suppriment des prairies indigènes par l'aménagement de nouveaux sentiers, routes et infrastructures.

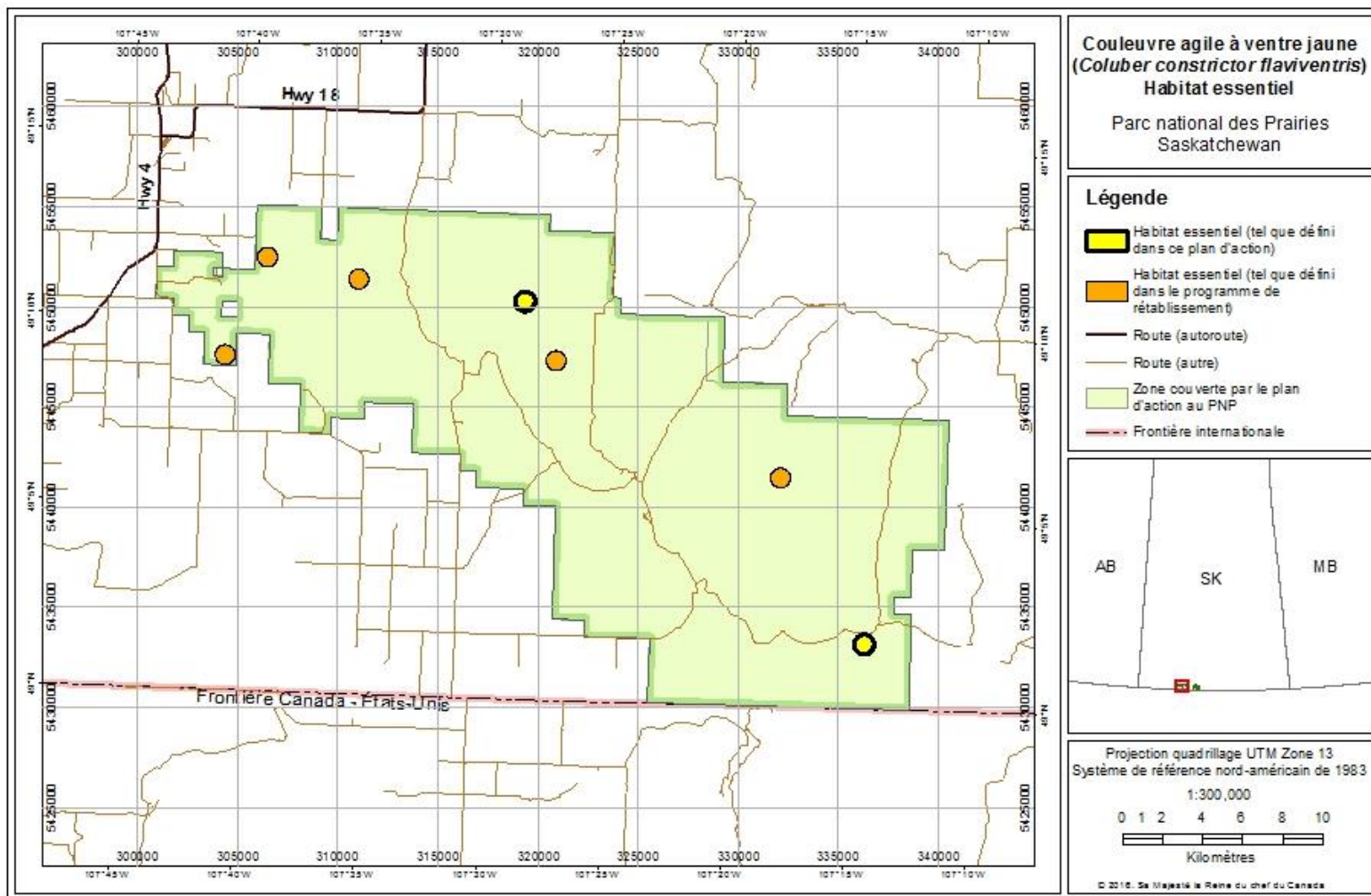


Figure 2. Habitat essentiel de la couleuvre agile à ventre jaune désigné dans ce plan d'action. Pour plus de détails, voir la section 4.1 (en jaune). Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action (en orange), veuillez consulter le programme de rétablissement des espèces (Environnement Canada 2010b).

4.2 Désignation de l'habitat essentiel du grand iguane à petites cornes

4.2.1. Caractéristiques biophysiques

L'habitat essentiel du grand iguane à petites cornes a été partiellement désigné dans le programme de rétablissement (Environnement Canada 2015) et le présent plan d'action en désigne davantage (Welsh et coll. 2015). Il faudra néanmoins en désigner encore davantage pour le plein rétablissement de l'espèce.

Comme le décrit le programme de rétablissement (Environnement Canada, 2015), les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel comprennent les éléments suivants :

- des badlands ou des coulées dominés par des substrats exposés et des sols friables qui conviennent à un enfouissement superficiel durant la période d'activité de l'espèce, et qui permettent à celle-ci de s'enfouir plus profondément durant l'hiver, ainsi qu'un couvert végétal offrant un abri thermique durant la période d'activité;
- des prairies hautes situées à moins de 100 m des badlands ou des coulées pour permettre les déplacements locaux du grand iguane à petites cornes aux fins de la recherche de partenaire durant la période d'accouplement, de la dispersion des individus entre plusieurs parcelles de badlands ou de coulées ainsi que d'une recherche de nourriture limitée.

La superficie totale de l'habitat essentiel du grand iguane à petites cornes désigné dans ce plan d'action s'étend sur 1 260 hectares dans le bloc Ouest du parc national des Prairies (figure 3). L'habitat essentiel dans le bloc Est a été désigné dans le programme de rétablissement (Environnement Canada 2015).

4.2.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Voici une liste non exhaustive des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel (Environnement Canada 2015) :

1. *Compression, remblayage, l'inversion, inondation, excavation ou extraction du sol.*

Le grand iguane à petites cornes fouit souvent la nuit et hiberne immédiatement sous la surface du sol. Les modifications de la surface du sol, comme décrit ci-dessus, peuvent avoir une incidence négative sur sa capacité à éviter les prédateurs, à accéder à son abri la nuit, ou à y passer l'hiver avec succès. Comme un faible taux de survie à l'hibernation pourrait limiter le rétablissement de cette espèce, il importe d'éviter les activités nocives pour l'hibernation. Des exemples de compression comprennent la création ou l'expansion de structures permanentes ou temporaires, des sentiers, des routes, la circulation automobile et les activités qui concentrent le bétail et modifient le patron actuel du broutage, notamment la dispersion des balles d'ensilage, la construction de nouveaux enclos, l'ajout de stations de salage ou de nouveaux abreuvoirs. Des exemples

de remblayage comprennent la création ou l'expansion de structures permanentes ou temporaires, l'épandage de déchets solides, ou la construction de plateformes. Des exemples de retournement, excavation et extraction du sol comprennent de nouvelles cultures, du sable et des fosses d'extraction de gravier, des abris, la construction de routes, l'installation des pipelines et le sol creusé pour les emplacements de puits nouveaux ou de pare-feu. Les inondations prolongées ou permanentes causées par l'irrigation ou de barrages supprimeront l'habitat terrestre du grand iguane à petites cornes.

2. *Enlèvement ou modification de la structure de la végétation.*

Le grand iguane à petites cornes a besoin d'une végétation clairsemée pour y attraper ses proies en plus de permettre la microrépartition thermique qu'il lui faut pour sa thermorégulation efficace. La modification de la structure de la végétation en plantant des espèces non indigènes ou en encourageant leur prolifération peut détruire l'habitat essentiel en empêchant la mobilité et la dispersion du grand iguane à petites cornes ou en créant de l'ombre excessive qui entrave sa thermorégulation. Ces activités peuvent également modifier la disponibilité des nutriments, en encourageant la succession future d'espèces végétales non indigènes, qui peuvent aussi influencer sur ses proies. L'élimination des quantités excessives de végétation par des activités telles que la création de nouvelles infrastructures industrielles, le développement des routes, le broutage intensif prolongé et la création de nouveaux barrages et projets d'irrigation peut détruire l'habitat essentiel en supprimant la couverture essentielle nécessaire pour l'ombrage et l'évitement des prédateurs ainsi que la végétation nécessaire pour soutenir les espèces proies.

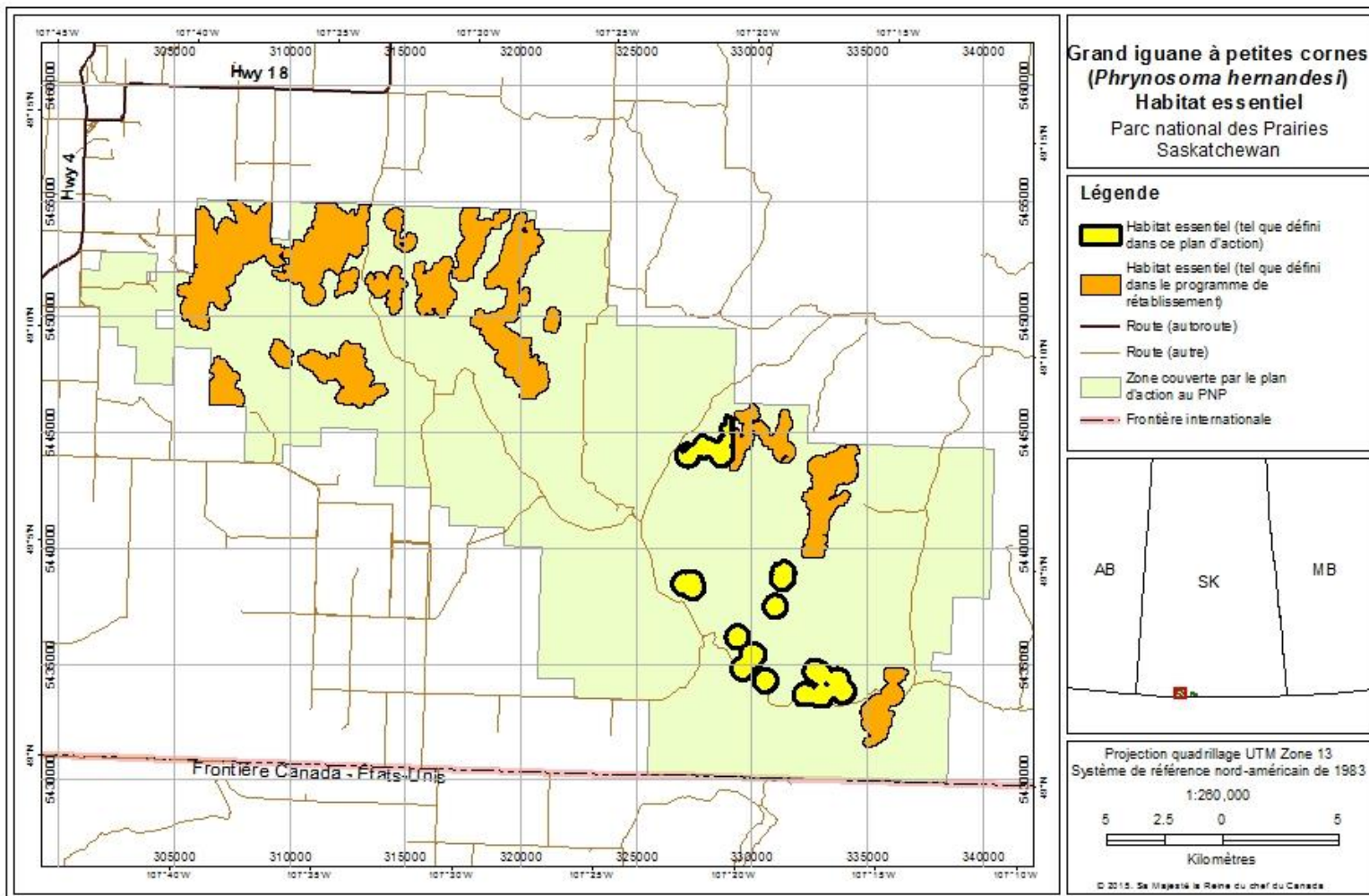


Figure 3. Habitat essentiel du grand iguane à petites cornes désigné dans ce plan d'action (en jaune), à la section 4.2. Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action (en orange), veuillez consulter le programme de rétablissement de l'espèce (Environnement Canada 2015).

4.3 Désignation de l'habitat essentiel du mormon

4.3.1. Caractéristiques biophysiques

Le manque de données a empêché la désignation de l'habitat essentiel du mormon dans le programme de rétablissement (Pruss et coll. 2008a). Or, des données suffisantes ont depuis pu être obtenues et des critères ont été fixés de manière à permettre la désignation de son habitat essentiel dans le présent plan d'action. Il faudrait néanmoins en désigner d'autres pour le plein rétablissement de l'espèce.

Dans ce plan d'action, l'habitat critique a été désigné en parcourant et en cartographiant les périmètres d'un sous-ensemble de colonies ramifiées de l'ériogone pauciflore (*Eriogonum pauciflorum*) où des colonies de papillons ont été observées. Lors de la localisation de points isolés pour les colonies de papillons, on a utilisé un rayon de 222 m comme taille moyenne à partir d'un sous-ensemble de colonies que l'on a mesurées avec précision en fonction de la taille du périmètre en suivant à pied la ligne de délimitation de la colonie.

Voici une liste non exhaustive des caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel :

- badlands sur des sols érodés, stériles, sableux ou graveleux;
- schiste partiellement altéré et argile où l'on retrouve une forte densité de plants ramifiés de l'ériogone pauciflore et de la bigelovie puante (*Ericameria nauseosa*).

L'habitat essentiel du mormon désigné dans ce plan d'action s'étend sur un total de 3 383 hectares à travers les blocs Ouest (figure 4) et Est (figure 5) du parc national des Prairies. L'habitat essentiel se situe essentiellement le long des collines argileuses et érodées de la vallée de la rivière Frenchman dans le bloc Ouest.

4.3.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du mormon

Voici une liste non exhaustive des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du mormon :

1. Les activités qui éliminent ou provoquent la destruction à long terme de plantes qui accueillent les larves et fournissent le nectar nécessaire aux adultes, ce qui rend la zone inhospitalière pour la fin du cycle de vie du mormon. Ce papillon a des exigences très spécifiques de la plante hôte : on sait que les adultes se nourrissent exclusivement d'ériogone pauciflore et de bigelovie puante. Ainsi, tout mécanisme qui nuit à ces plantes ou cause leur destruction directe peut compromettre la survie de ce papillon, voire causer sa disparition locale (Pruss et coll., 2008a).

Par exemple :

- piétinement des plantes hôtes par le bétail par la création de sites d'alimentation pour l'hiver, des blocs de sel, ou sites de mise bas;

- activités qui donnent lieu à la suppression ou destruction des plantes hôtes et de la végétation indigène à travers le développement de nouveaux sentiers, routes et infrastructures;
 - application d'herbicides d'une manière qui entraîne la destruction directe des plantes hôtes.
2. Activités qui éliminent ou compactent le sol de telle sorte que les plantes hôtes ne peuvent pas survivre ni se rétablir dans l'habitat altéré ou que les larves ou pupes du mormon ne sont pas en mesure d'y terminer leur cycle de vie. Parce que les graines et les plantes adultes de l'ériogone pauciflore et de la bigelovie puante sont adaptées à des sols stériles, érodés, sableux ou graveleux, l'enlèvement ou le compactage du sol peut causer la destruction directe des plantes hôtes, la destruction des semences et compromettre la capacité de propagation des plantes hôtes.

Par exemple :

- extraction du sol ou de gravier;
- activités qui piétinent ou compressent le sol, augmentant l'érosion ou la perturbation.

3. Activités qui modifient la composition de la végétation de sorte que la densité des plantes hôtes est réduite et la région devient inhabitable pour le mormon.

Par exemple :

- les pratiques agricoles ou d'élevage qui se traduisent par l'introduction délibérée ou la promotion d'espèces végétales envahissantes qui prévaudront sur les plantes indigènes hôtes et autres. De tels exemples comprennent la propagation ou l'éparpillement délibéré de balles de fourrage contenant des graines viables d'espèces exotiques envahissantes, ou des semis d'espèces envahissantes qui n'ont pas proliféré par le passé;
- la construction de nouvelles pistes ou de routes qui risquent d'introduire et de propager des espèces envahissantes par la perturbation de l'habitat et le transport de boue contenant des graines.

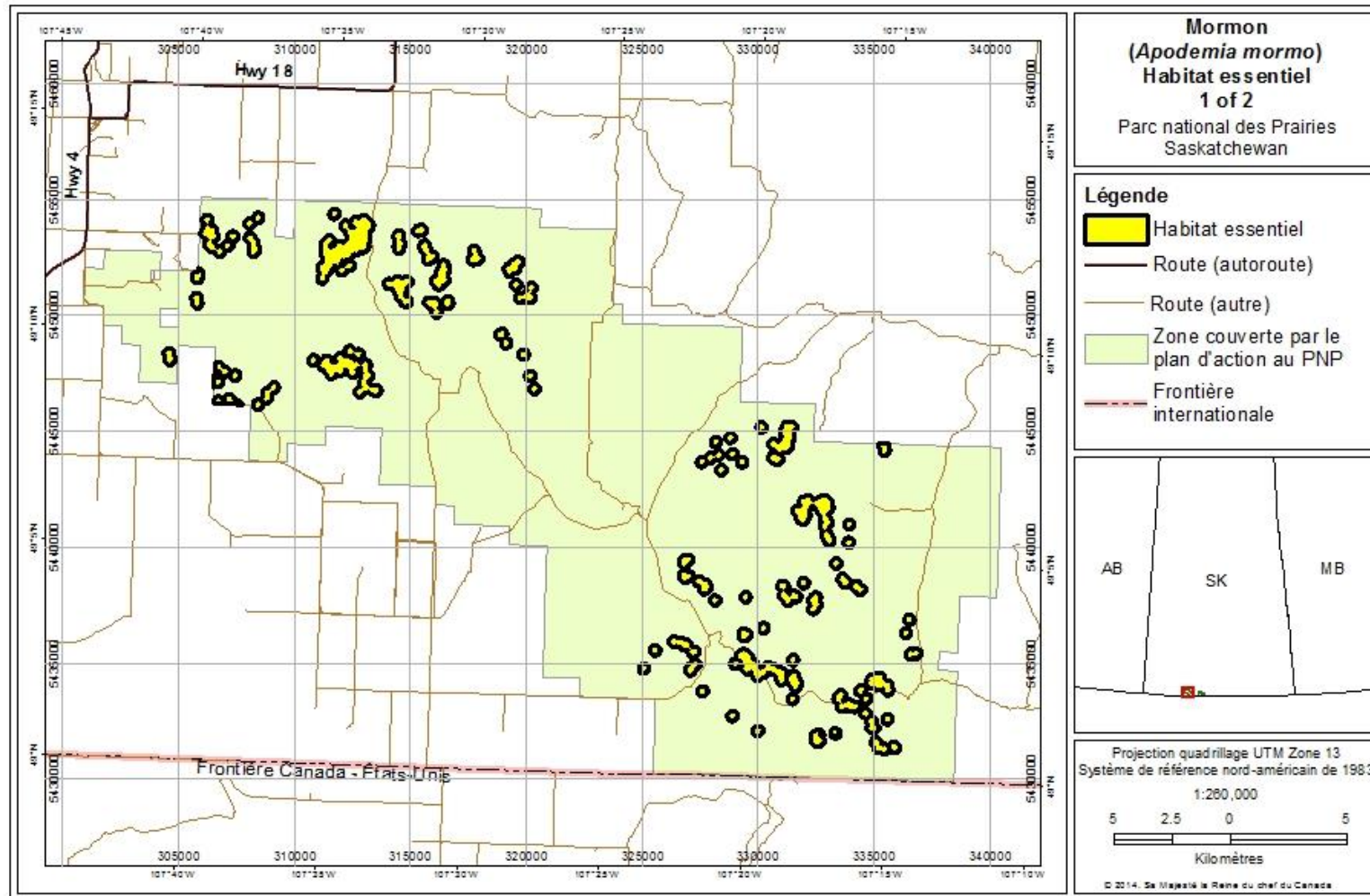


Figure 4. Habitat essentiel du mormon dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.3.

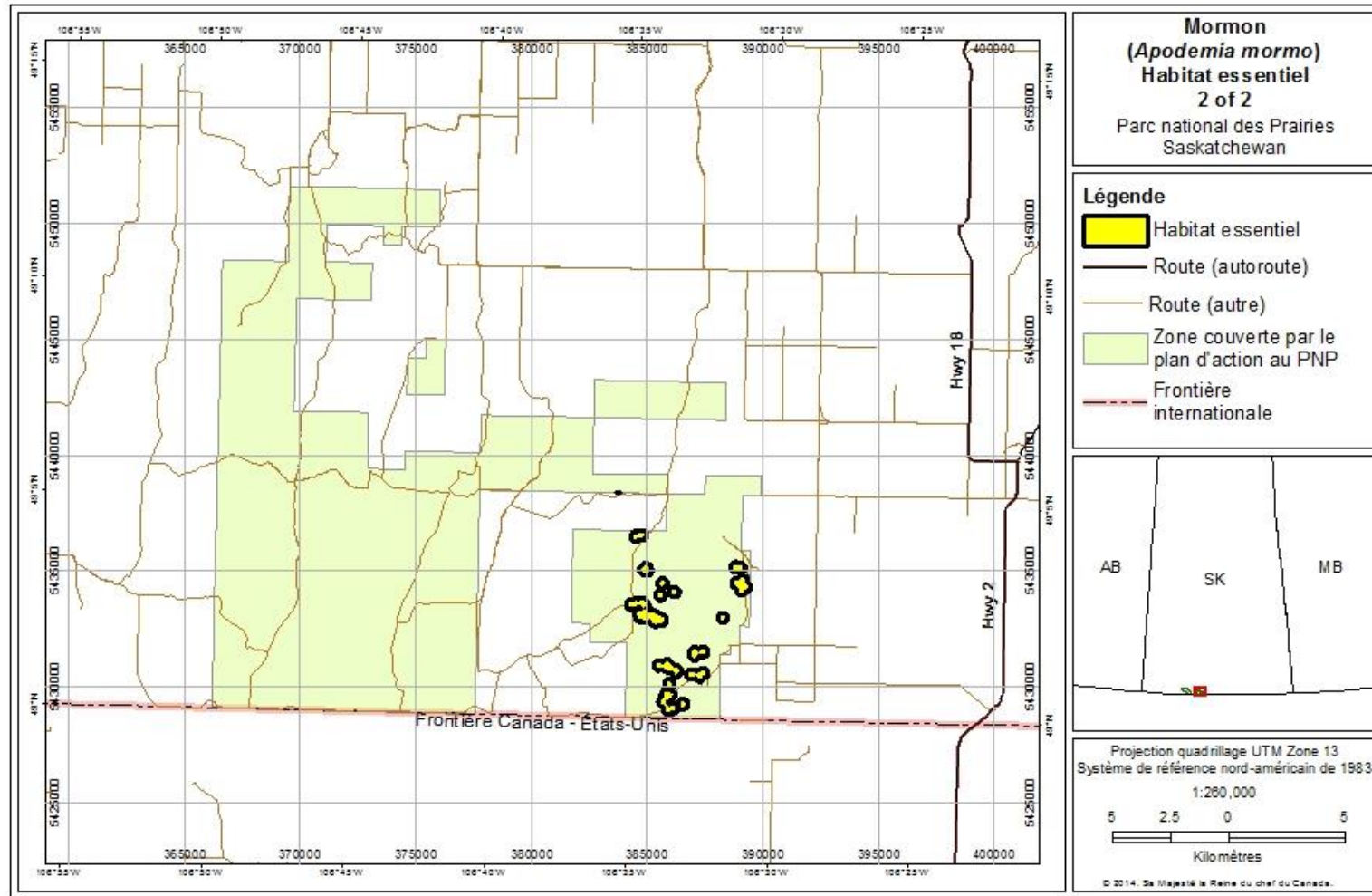


Figure 5. Habitat essentiel du mormon dans le bloc Est du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.3.

4.4 Désignation de l'habitat essentiel du pluvier montagnard

4.4.1. Caractéristiques biophysiques

Nous ne disposons pas d'assez de données pour définir l'habitat essentiel du pluvier montagnard dans le programme de rétablissement (Environnement Canada 2006). Or depuis, nous avons acquis les données suffisantes et avons pu fixer des critères de manière à permettre la désignation de son habitat essentiel dans le présent plan d'action. Il faudrait néanmoins en désigner d'autres pour le plein rétablissement de l'espèce.

L'objectif national de rétablissement du pluvier montagnard consiste à maintenir la récente abondance et répartition de cette espèce au Canada (Environnement Canada, 2006). Des données passées et actuelles sur cette abondance manquent en raison de la faible densité de la population, probablement parce que l'espèce se concentre à la limite nord de son aire de répartition, conjugué à la difficulté d'observer les individus. On peut cependant présumer que la répartition dans le parc national des Prairies doit à tout le moins être maintenue s'il s'agit de contribuer à atteindre l'objectif de rétablissement national. Par conséquent, tout l'habitat disponible propice à la reproduction du pluvier montagnard a été désigné essentiel.

Dans ce plan d'action, l'habitat essentiel du pluvier montagnard englobe un habitat tout désigné pour les colonies de chiens de prairie à queue noire, que le pluvier apprécie tout particulièrement (Knowles et Stoner 1982, Dinsmore et coll. 2005, Childers et Dinsmore 2008, Tipton et coll., 2009). La plupart des pluviers montagnards qui se reproduisent en Saskatchewan côtoient des colonies de chiens de prairie. Le taux de survie des poussins y est également plus élevé par rapport à d'autres habitats (Dreitz 2009). Compte tenu de la préférence de l'espèce pour les colonies de chiens de prairie et la facilité avec laquelle cette espèce peut échapper aux enquêtes, toutes les colonies sont considérées comme des habitats de haute qualité où le pluvier montagnard a de fortes probabilités de se reproduire.

Le pluvier montagnard peut également se reproduire hors des colonies de chiens de prairie, qui sont limitées dans leur répartition et leur étendue dans le sud-ouest de la Saskatchewan (Knapton et coll., 2006). Pour maintenir la répartition de l'espèce, il importe d'inclure d'autres sites propices à la reproduction. Par conséquent, la désignation de l'habitat essentiel se fonde également sur des données fiables ou probables sur la reproduction dans un rayon de 500 m. La longueur de ce rayon a été établie en fonction des mouvements observés chez des individus reproducteurs dans les sites de nidification et devrait couvrir l'étendue nécessaire pour compléter les activités de nidification et de couvée (Grail 1975, Knopf et Rupert 1995, Dreitz et coll., 2005).

Les deux critères suivants ont été utilisés pour désigner l'habitat essentiel :

- la reproduction réelle (p. ex., paires territoriales, nids, œufs ou oiselets) ou probable (par exemple des individus dans un habitat convenable au moment

approprié de l'année) a été documentée avec exactitude à l'aide d'un système précis de référencement géographique ou de cartographie;

- la région comprend toujours un habitat propice à la nidification.

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du pluvier montagnard sont les suivantes (Graul, 1975; Knowles et Stoner, 1982; Knopf et Rupert, 1995; Dechant et coll., 1998; Environnement Canada, 2006) :

- la présence de chiens de prairie à queue noire et les caractéristiques de l'habitat des colonies qui y sont associées;
- une combinaison des facteurs suivants :
 - vaste étendue de prairie indigène ouverte (≥ 80 ha);
 - unités de gestion de la prairie indigène qui sont modérément à fortement broutées (herbes mixtes ou courtes, généralement de moins de 10 cm de hauteur);
 - présence de sol nu (entre 30 % et 70 %);
 - visibilité horizontale élevée (zones ouvertes dont la pente est de moins de 5 %);
 - végétation ligneuse limitée;
 - invasion limitée par les graminées exotiques.

L'habitat essentiel désigné dans le présent plan d'action représente la totalité de l'habitat connu utilisé par le pluvier montagnard dans le PNPP; par conséquent, on le considère comme suffisant pour assurer une grande contribution du parc à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de population et de répartition pour l'espèce.

La superficie totale de l'habitat essentiel désigné dans ce plan d'action compte 1 150 hectares dans le bloc Ouest du parc national des Prairies, qui correspond aux colonies des chiens de prairies (figure 6).

4.4.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Voici une liste non exhaustive des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du pluvier montagnard :

1. Les activités qui éliminent ou qui convertissent les prairies indigènes, ce qui les rend impropres pour le pluvier montagnard ou limite la capacité de l'espèce à rechercher de la nourriture, à se reproduire, à construire son nid et à élever ses jeunes.

Par exemple :

- conversion de la prairie indigène en terres affectées à la culture de plantes annuelles ou aux cultures fourragères;
- extraction de gravier;
- construction de nouvelles infrastructures comme des routes, des puits, des pipelines de grand diamètre et de grands complexes immobiliers;

- inondations ou remblayages délibérés.

2. Les activités qui fragmentent de grandes étendues de prairie indigène, augmentant ainsi la pression par les prédateurs et réduisant le succès de reproduction.

Par exemple :

- construction de nouveaux coupe-feu permanents et de nouvelles routes.

3. Les activités qui détruisent l'étendue et la fonction des colonies de chiens de prairie à queue noire.

Par exemple :

- abattage ou élimination délibérés de chiens de prairie de sorte que les colonies se rapetissent ou sont abandonnées. Ainsi, dans les zones auparavant dénudées et clairsemées, la végétation s'accroît en densité et en hauteur et crée des conditions dans lesquelles le pluvier montagnard ne se reproduit pas.

4. Les activités qui favorisent ou renforcent la croissance de la végétation indigène et non indigène, de sorte que la zone n'est plus propice à la nidification ou à la recherche de nourriture. On sait que de telles zones attirent davantage les prédateurs, comme les renards et les écureuils, qui se nourrissent des œufs de pluviers.

Par exemple :

- plantation délibérée de plantes herbacées non graminoides, d'arbustes ou d'arbres, ou introduction d'espèces envahissantes qui supplanteront la végétation indigène.

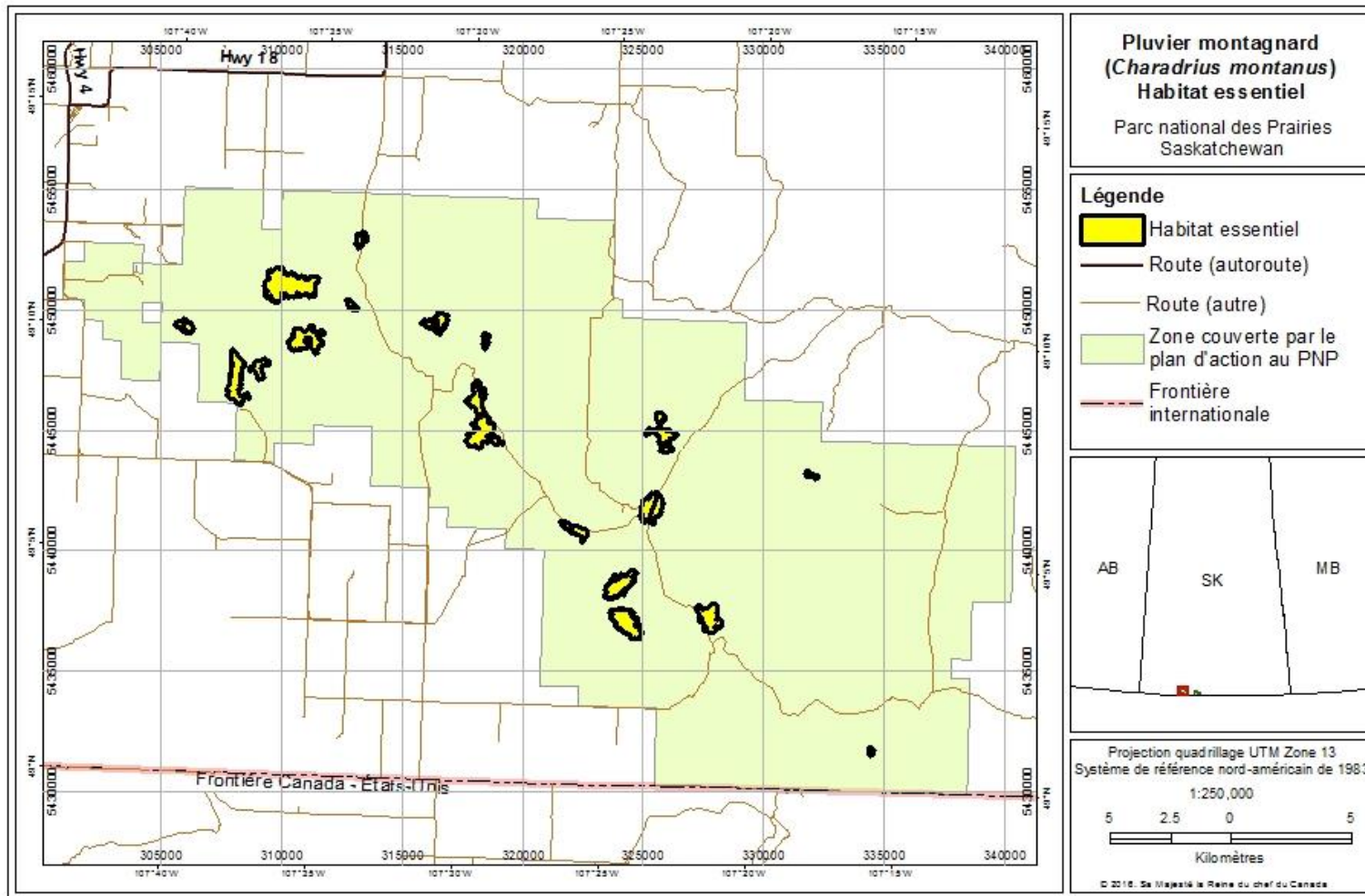


Figure 6. Habitat essentiel du pluvier montagnard dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.4.

4.5 Désignation de l'habitat essentiel pour la pie-grièche migratrice des Prairies

4.5.1. Caractéristiques biophysiques

Une partie de l'habitat essentiel de la pie-grièche migratrice des Prairies a déjà fait l'objet d'une désignation dans le Programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014c). Cependant, pour assurer le plein rétablissement de l'espèce, il faudra en désigner davantage.

La pie-grièche migratrice des Prairies est présente dans deux types de milieux du parc national des Prairies et de l'aire de répartition de l'espèce. Le premier est composé de grands arbustes sur les terres agricoles. Le deuxième est composé de grands arbustes clairsemés dans de grands espaces contigus de prairie naturelle. Même si la pie-grièche migratrice des Prairies affiche le comportement distinctif d'empaler ses proies sur des objets tranchants et peut utiliser à cette fin des arbustes épineux, les grands arbustes ont pour rôle essentiel de fournir un habitat de nidification et des perchoirs.

Le programme de rétablissement exige le maintien de l'aire de répartition dans les prairies et des effectifs de la population dans la région (Environnement Canada, 2014c). Dans la région du parc national des Prairies, il faut maintenir l'aire de répartition actuelle pour contribuer à atteindre l'objectif de rétablissement national. Par conséquent, l'ensemble des prairies naturelles réputées être utilisées par la pie-grièche migratrice des Prairies et répondant aux critères établis est désigné habitat essentiel.

Dans le présent plan d'action, l'habitat essentiel au sein des prairies naturelles a été désigné suivant les deux critères établis dans le programme de rétablissement (Environnement Canada, 2014c). Ces critères sont basés sur des avis d'expert, qui constituent la meilleure information accessible à ce jour, mais ils pourraient être perfectionnés advenant de meilleurs renseignements :

- grands espaces contigus de prairies naturelles à 400 m de distance de grands arbustes bien dispersés, de 2 à 3 m de hauteur et de faible densité (moins de 30 % de couverture, variable d'un site à l'autre);
- densité des pies-grièches d'au moins 0,5 couple reproducteur apparent/km², en fonction des relevés de 2003 à 2010.

L'habitat essentiel a été désigné à partir d'images satellites haute résolution afin de créer manuellement un polygone de superficie minimale qui entoure la zone de grands arbustes utilisés pour la nidification, auquel a été ajouté un rayon de 400 m de prairies. Le rayon de 400 m est basé sur les déplacements observés des pies-grièches à partir des sites de nidification, et devrait offrir un habitat d'alimentation aux oiseaux qui font leur nid le long de la périphérie de la zone des grands arbustes. On estime que la majeure partie de cette zone de l'habitat essentiel a un couvert arbustif de moins de 5 %, ce qui respecte les critères ci-dessus.

La superficie totale de l'habitat essentiel désigné dans ce plan d'action compte 7 427 ha dans le parc national des Prairies. L'habitat essentiel est situé dans des prairies naturelles, le long du canal d'eau de fonte de glacier de la rivière Frenchman (figure 7).

4.5.2. Exemple d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Les activités suivantes contribuent à détruire l'habitat essentiel de la pie-grièche migratrice :

1. Réduction importante du couvert arbustif et prévention de la croissance des arbustes. Ces activités peuvent détruire l'habitat essentiel parce qu'elles éliminent l'habitat de nidification et/ou les perchoirs, réduisant ainsi la probabilité que la population de pies-grièches soit maintenue dans toute l'aire de répartition.

Au nombre de ces activités, signalons les suivantes :

- brûlage annuel répété ou élimination mécanique de parcelles de grands arbustes;
- modification des régimes hydrologiques des zones riveraines;
- modification de l'habitat par tout autre moyen.

2. La conversion de grandes superficies de prairie naturelle en terres cultivées, en infrastructure ou en bâtiments. Cela peut réduire la qualité de l'habitat au point que les pies-grièches l'évitent ou qu'il n'offre plus un nombre suffisant de proies.

Au nombre de ces activités, signalons les suivantes :

- conversion de prairies en terres cultivées;
- aménagement d'infrastructures anthropiques comme des résidences, d'autres bâtiments, des routes, des coupe-feu et des infrastructures industrielles.

3. Le broutage excessif qui réduit considérablement la disponibilité des proies dans les aires de chasse des prairies ou qui réduit le nombre des sites de nidification ou des perchoirs dans les grands arbustes à cause des dommages mécaniques excessifs causés par le bétail. Ces effets peuvent diminuer la productivité des pies-grièches, ce qui réduit la probabilité que la population de pies-grièches puisse se maintenir dans toute l'aire de répartition.

On ne dispose pas de renseignements suffisants pour établir le seuil des niveaux d'activité qui entraînent la destruction de l'habitat essentiel. Il faudra évaluer les modifications apportées ou proposées à la couverture des arbustes et des prairies au sein de l'habitat essentiel au cas par cas pour déterminer si elles répondent à la définition de la destruction de l'habitat.

Pris isolément, un projet ou une activité donnés peuvent ou non entraîner la destruction de l'habitat essentiel. Cependant, pris dans le contexte de toutes les activités présentes et futures d'aménagement, les effets cumulatifs peuvent avoir ce résultat.

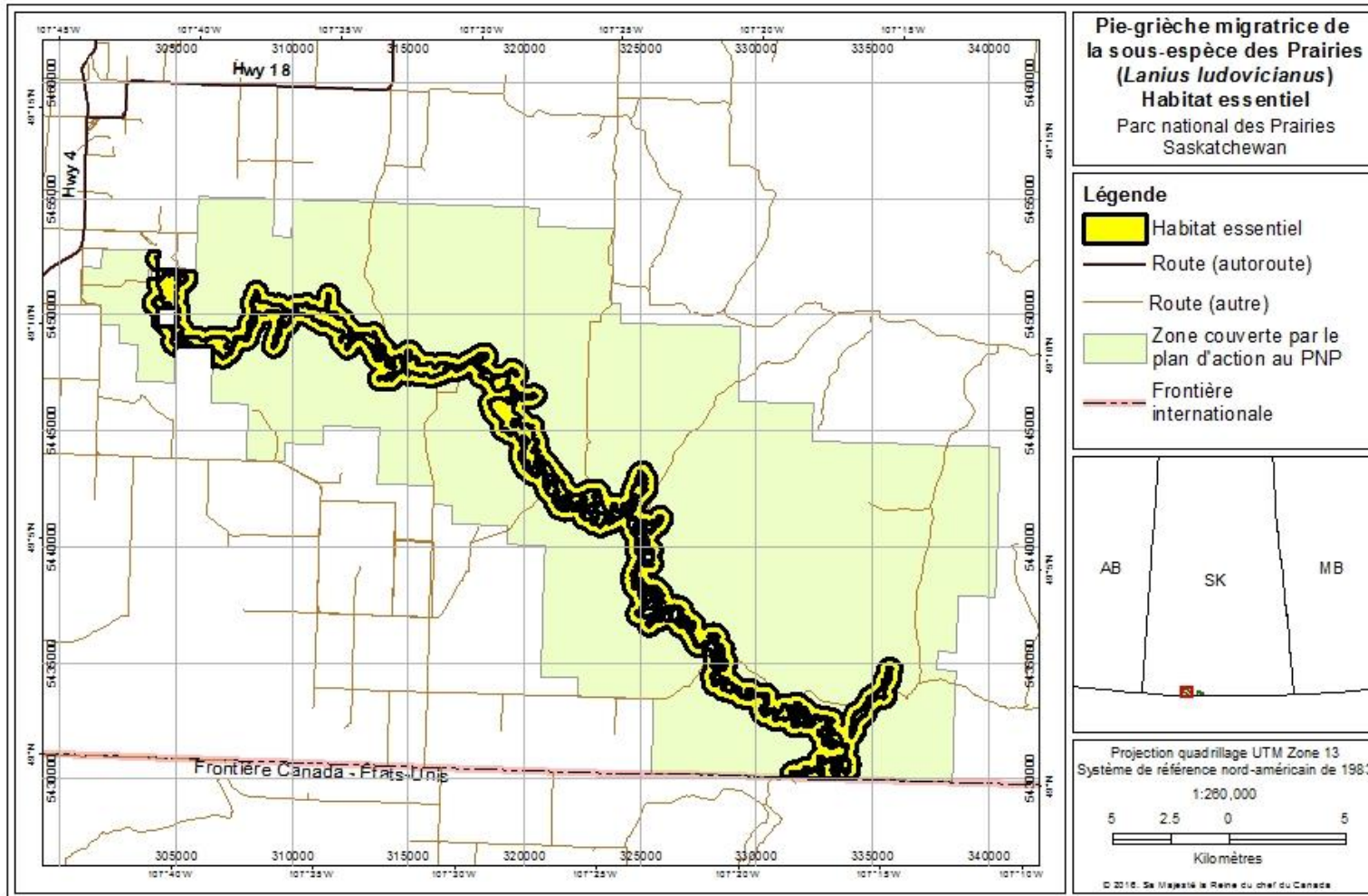


Figure 7. Habitat essentiel de la pie-grièche migratrice des Prairies dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur l'habitat essentiel circonscrit dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.5.

4.6 Désignation de l'habitat essentiel pour le pipit de Sprague

4.6.1. Caractéristiques biophysiques

Une partie de l'habitat essentiel du pipit de Sprague a déjà fait l'objet d'une désignation dans le Programme de rétablissement (Environnement Canada, 2012a). Le nouvel habitat essentiel désigné dans ce plan d'action remplace l'habitat essentiel désigné dans le Programme de rétablissement pour le parc national des Prairies, mais pour prévoir le plein rétablissement de l'espèce, il faudra aussi désigner d'autres habitats essentiels à l'extérieur du parc national des Prairies.

Comme le décrit le Programme de rétablissement (Environnement Canada, 2012a), les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel comprennent les éléments ci-dessous. Cependant, il est actuellement impossible de quantifier de façon précise les besoins du pipit de Sprague à l'égard de chacune de ces caractéristiques de l'habitat essentiel.

- espaces ouverts de prairies indigènes en hautes terres d'au moins 65 hectares (160 acres);
- unités de gestion des prairies indigènes dont l'état des parcours est bon à excellent;
- végétation ligneuse limitée;
- invasion limitée de plantes exotiques;
- topographie plate à légèrement vallonnée.

Dans le présent plan d'action, l'habitat essentiel du pipit de Sprague est déterminé selon l'approche présentée dans le plan d'action plurispécifique pour la région au sud de la ligne de partage des eaux (en préparation, Environnement et Changement climatique Canada). En résumé, comme indiqué dans le Programme de rétablissement (Environnement Canada, 2012a), l'« approche 2 » a été utilisée en utilisant un modèle de prévision explicite sur le plan spatial, basé sur les données d'occurrence du pipit de Sprague recueillies de 2002 à 2011, ainsi que sur des données de télédétection sur l'habitat. Les modèles étaient fondés sur 1 153 sites sélectionnés au hasard où l'on a observé des pipits de Sprague territoriaux, de même que sur 3 997 autres sites sélectionnés au hasard et utilisés pour caractériser l'habitat généralement existant dans la région au sud de la ligne de partage des eaux. Il était nécessaire de se fier à des modèles de prévision, car les relevés et les observations sont largement dispersés et tendent à n'échantillonner qu'une petite proportion d'une zone donnée. L'utilisation de modèles de prévision est une approche de précaution qui permet de déterminer le caractère convenable potentiel des sites qui n'ont pas été échantillonnés, mais qui devraient raisonnablement être habités par les pipits. Les modèles ont été validés à l'aide d'ensembles de données indépendantes : le modèle final prévoyait correctement 90 % des emplacements connus du pipit de Sprague. Le modèle prédictif a été validé sur le terrain, dans le parc, et le polygone d'habitat essentiel a été corrigé en conséquence.

L'habitat essentiel du pipit de Sprague désigné dans le présent plan d'action englobe 51 955 hectares situés dans la partie Ouest (figure 8) et Est (figure 9) du parc national des Prairies.

4.6.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Par exemple, l'habitat essentiel du pipit de Sprague peut être détruit par des activités anthropiques qui ont les effets suivants (voir Dale, 1983; Davis *et coll.*, 1999; Davis et Duncan, 1999; Davis, 2005; Linnen, 2008; Dale *et coll.*, 2009) :

- perte de végétation indigène ou la perturbation du substrat du sol;
- dégradation des prairies indigènes qui appauvrit l'état des parcours;
- augmentation excessive de la superficie des zones dénuées;
- plantation intentionnelle de végétation ligneuse;
- introduction d'espèces de plantes exotiques telles que l'agropyre à crête (*Agropyron cristatum*), le brome inerme (*Bromus spp.*), la luzerne (*Medicago spp.*), les mélilots (*Melilotus spp.*) et l'euphorbe ésule (*Euphorbia esula*);
- recouvrement de l'habitat essentiel par de nouvelles structures anthropiques.

Voici une liste non exhaustive d'activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel du pipit de Sprague :

1. **Élimination, mise en culture et/ou conversion des prairies naturelles en terres affectées à la culture de plantes annuelles ou en prairies non indigènes.** Le pipit de Sprague a besoin de prairies naturelles. L'espèce ne se reproduit pas dans n'importe quel type de terres affectées à la culture des plantes annuelles, et elle est moins abondante dans les prairies non indigènes que dans les prairies indigènes (Robbins et Dale, 1999; Davis *et coll.*, 1999; Davis et Duncan, 1999; Madden *et coll.*, 2000). On a montré que l'abondance du pipit de Sprague diminue dans les pâturages indigènes dont le paysage abrite une superficie croissante de prairies non indigènes (B. Dale, communication personnelle, Davis *et coll.*, 2013). En outre, on a constaté un succès de reproduction et une survie des juvéniles moins élevés dans les prairies non indigènes que dans les prairies indigènes (Davis, données inédites; Fisher et Davis, 2011).
2. **Construction de routes.** Les routes (en asphalte, en gravier ou en terre, larges de plus de 2 m, bordées de fossés ou surélevées) détruisent et fragmentent l'habitat des prairies indigènes, facilitent l'invasion des prairies indigènes par les espèces végétales exotiques, concentrent les activités de certains prédateurs et augmentent le risque de collision des pipits avec des véhicules. L'abondance des pipits observée est ainsi plus faible le long des routes que le long des sentiers (Sutter *et coll.*, 2000).
3. **Inondation intentionnelle de l'habitat en haute terre.** Les ouvrages de retenue d'eau et la création de milieux humides dans les prairies indigènes en hautes terres privent les pipits de la végétation terrestre nécessaire à la nidification et à la quête de nourriture. On constate que l'abondance du pipit de Sprague augmente proportionnellement avec la distance par rapport aux milieux humides (Koper *et coll.*, 2009), ce qui laisse entendre que la présence de milieux humides nuit au caractère convenable de l'habitat au-delà des limites de ces derniers.

4. **Broutage prolongé et à forte intensité.** Le broutage par le bétail peut réduire la qualité de l'habitat si son intensité, sa fréquence et sa durée sont excessives. Le surpâturage pendant plusieurs années peut dégrader l'habitat au point où la structure de la végétation et les communautés végétales ne satisfont plus aux besoins de l'espèce en matière d'habitat. Les parcours dont l'état est classé comme « mauvais » (Abouguendia, 1990) ne sont pas adaptés aux pipits (Davis *et coll.*, 2014) et sont probablement difficiles à remettre en état sans l'affectation de ressources et de temps considérables (Abouguendia, 1990).
5. **Construction de nouvelles infrastructures** (p. ex. des bâtiments, des puits pétroliers et gaziers, des pipelines, des installations de stockage des stériles ou de l'eau). Les structures anthropiques sises sur les prairies indigènes empêchent les pipits d'utiliser l'habitat directement associé à la structure. On observe une corrélation négative entre la présence de pipits et la densité des puits (Dale *et coll.*, 2009), et les pipits évitent les puits individuels, les zones d'exclusion s'étendant jusqu'à 60 m de distance des puits de gaz naturel (Kalyn-Bogard, 2011).

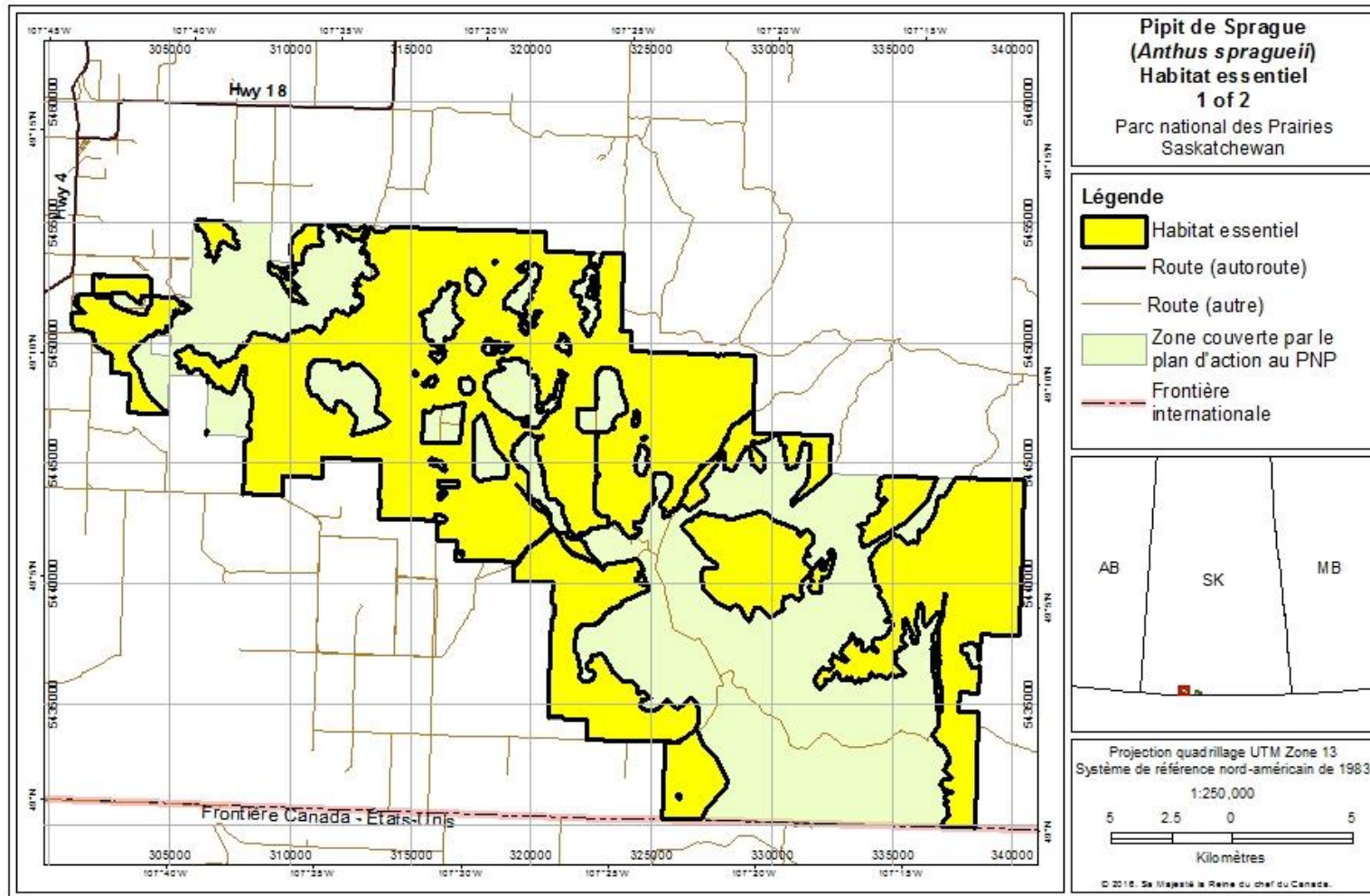


Figure 8. Habitat essentiel du pipit de Sprague dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur les habitats essentiels désignés dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.6.

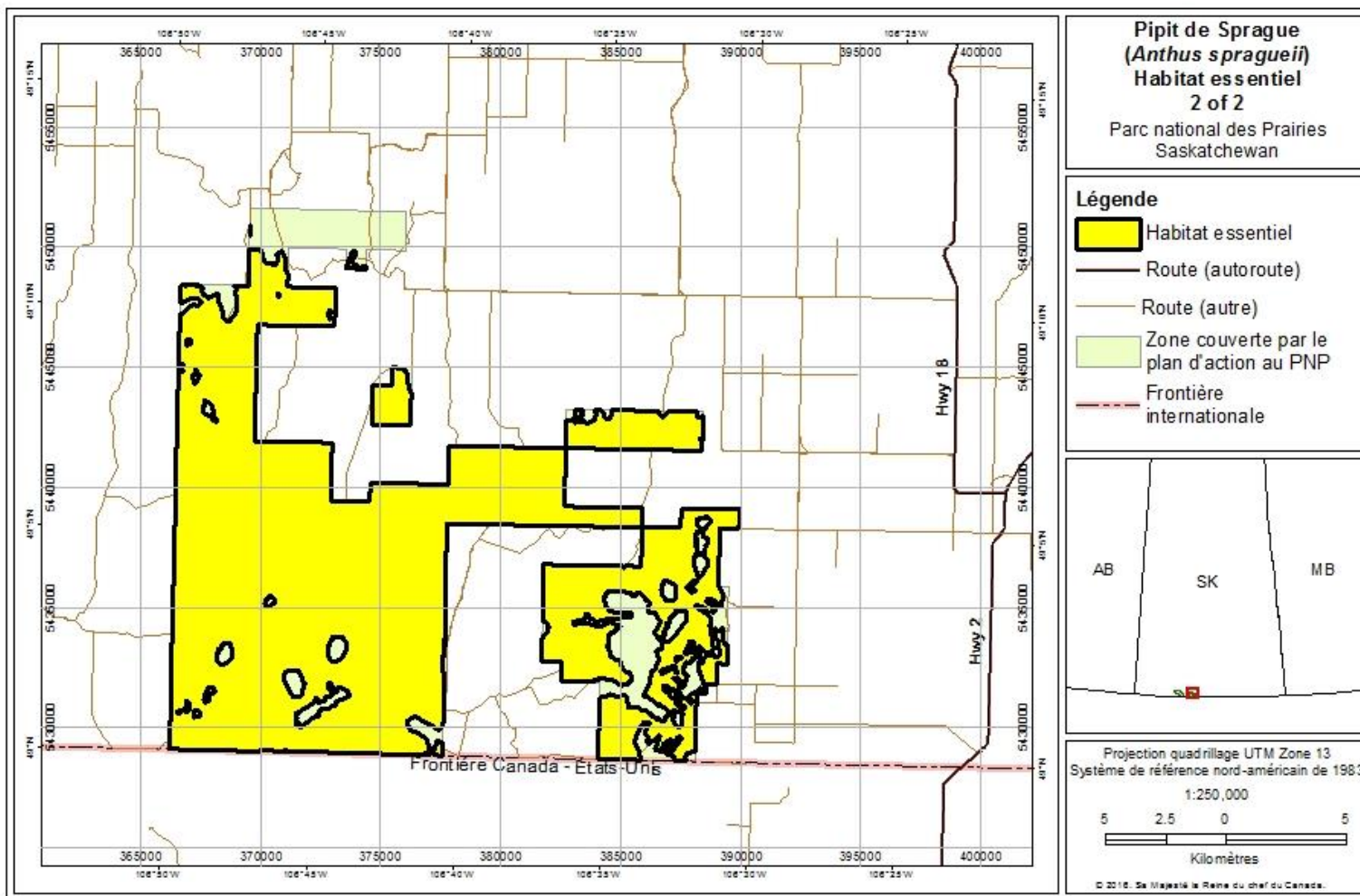


Figure 9. Habitat essentiel du pipit de Sprague dans le bloc Est du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur les habitats essentiels désignés dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.6.

4.7 Désignation de l'habitat essentiel pour le renard véloce

4.7.1. Caractéristiques biophysiques

La désignation de l'habitat essentiel se fonde sur une analyse de l'ensemble de l'aire de répartition, notamment de la quantité, des emplacements et des caractéristiques des zones d'occupation actuelle du renard véloce au Canada. Toutefois, les estimations actuelles de la population canadienne de renards véloces sont inférieures à l'objectif de rétablissement à long terme pour cette espèce (COSEPA C 2009, Pruss *et coll.* 2008 b). Par conséquent, tout habitat convenable actuellement occupé par cette espèce, ou qui pourrait l'être selon les informations disponibles les plus pertinentes, représente nécessairement un habitat essentiel pour la survie ou le rétablissement de cette espèce au Canada.

Données et méthodes utilisées pour désigner l'habitat essentiel

Pour déterminer l'emplacement et les caractéristiques de l'habitat essentiel, on s'est appuyé sur les meilleures données disponibles, y compris les résultats d'une étude de modélisation de l'habitat, d'autres données scientifiques sur les besoins saisonniers en matière d'habitat de l'espèce, et sur des données de terrain recueillies par des provinces, des universités, des organisations sans but lucratif et des ministères fédéraux.

Un modèle permettant de prévoir l'occurrence des renards véloces a été créé dans la foulée de la méthode utilisée par M. Moehrensclager *et coll.* (2007a). En collaboration avec M. Moehrensclager, du zoo de Calgary, Parcs Canada a mis au point un nouveau modèle intégrant une version perfectionnée de l'original. L'habitat essentiel se définit comme ces zones qui, au sein de l'aire de répartition actuelle de l'espèce, comportent des habitats dont les caractéristiques sont au moins aussi favorables au renard véloce que la majorité des emplacements où la présence du renard véloce a été documentée.

Quatorze variables de l'habitat estival à l'échelle du paysage ont été analysées dans un rayon de 3 km des captures de renards véloces réalisées au cours du recensement de l'hiver 2005-2006. Ces résultats ont indiqué que le renard véloce évite les habitats qui, dans un rayon de 3 km, ont une forte proportion de terres agricoles, un niveau élevé d'humidité, un écart-type élevé d'humidité et des pentes raides. Ce choix d'habitat correspond aux observations déjà faites quant à l'habitat préféré de cette espèce, c'est-à-dire des prairies intactes et relativement homogènes, offrant un milieu sec et des pentes douces (Pruss, 1999; Moehrensclager *et coll.* 2007a).

Ce modèle prédictif de l'occurrence du renard véloce a été mis à l'épreuve en comparant les prévisions aux résultats de recensements échelonnés sur trois hivers. Pour tous les ensembles de données évalués (1996-1997, 2000-2001, 2008-2009), le modèle privilégiait fortement les sites où le renard véloce avait été détecté (par rapport aux sites où il ne l'avait pas été) au moyen de captures ou de caméras à appâts. L'évaluation de la carte de l'occurrence spatiale prévue du renard véloce indiquait que 53 % (environ 8 765 km²) de la superficie totale de l'aire de répartition offre des

caractéristiques de l'habitat convenant à 89 % des occurrences du renard véloce. Ce sont les sous-ensembles de ces régions du parc national des Prairies qui sont désignées comme habitat essentiel du renard véloce dans ce plan d'action (figures 10 et 11).

Les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du renard véloce sont les suivantes (Pruss, 1999, Moehrensclager *et coll.* 2007a, COSEPAC, 2009) :

- vastes étendues de prairies intactes (c'est-à-dire indigènes);
- végétation courte (de moins de 25 cm de hauteur), dispersée et relativement homogène;
- terrain plat ou à rugosité peu variable (pente douce ou nombre limité de caractéristiques topographiques telles que les canyons, les pentes abruptes ou les coulées);
- sols secs, bien drainés;
- densité élevée de terriers créés par des mammifères fouisseurs;
- nombre limité de terres cultivées;
- nombre limité d'espèces envahissantes;
- disponibilité adéquate des proies (petits mammifères et insectes).

Les habitats existants non convenables comprenant des zones urbaines, des cultures annuelles, des routes et des plans d'eau se trouvant à l'intérieur des limites de zones cartographiées ne sont pas des habitats essentiels. La pertinence de l'habitat du renard véloce est définie selon les caractéristiques de l'habitat mesurées dans un rayon de 3 km des sites de capture représentant une superficie relativement large dans laquelle le renard véloce se reproduit. Par conséquent, la zone d'influence des activités qui pourraient avoir un effet sur l'habitat essentiel s'étend sur plus de 3 km des limites du polygone d'habitat essentiel. L'exactitude horizontale des limites du polygone d'habitat essentiel cartographié est évaluée à 37 m.

4.7.2. Exemples d'activités susceptibles d'entraîner une destruction de l'habitat essentiel

Le modèle de l'habitat a montré que les activités menées dans un rayon de 3 km des occurrences de renard véloce pouvaient avoir une incidence sur le caractère convenable de l'habitat. Par conséquent, certaines activités en dehors de l'habitat essentiel désigné pourraient tout de même nuire à cet habitat. Voici une liste non exhaustive des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel :

- 1. Activités qui éliminent les prairies intactes ou les convertissent en terres affectées à la culture de plantes annuelles ou en pâturages cultivés, ce qui rend l'habitat non propice au renard véloce, ou limite sa capacité de rechercher de la nourriture, de se reproduire, de se disperser, de se terrer ou d'élever ses jeunes.** Le renard véloce privilégie les vastes étendues de prairies intactes et évite les terres cultivées ou les zones très fragmentées (Carbyn, 1998; Moehrensclager *et coll.*, 2007a; COSEPAC, 2009). Les activités qui éliminent ou convertissent les prairies intactes peuvent réduire la disponibilité des proies et des terriers, accroître le risque de prédation, augmenter la

compétition interspécifique avec le coyote et le renard roux, et réduire le flux génétique au sein des populations. Il peut en résulter des disparitions à l'échelle locale, qui peuvent nuire à la dynamique des métapopulations (Hanski et Ovaskainen, 2002; DeWoody *et coll.*, 2005; Babak et He, 2009; Schwalm, 2012).

Par exemple :

- activités agricoles qui labourent ou cultivent les prairies intactes, soit ponctuellement, soit annuellement, ou qui en font une prairie à graminées non indigènes;
 - activités industrielles qui fragmentent les vastes étendues de prairies intactes en raison de l'aménagement de nouveaux sentiers, routes et infrastructures;
 - aménagement de champs pétrolifères à grande échelle qui réduisent la capacité de soutien du renard nain (*Vulpes macrotis*) (Warrick et Cypher, 1998);
 - on observe une corrélation négative entre le renard véloce et les lisières d'habitat, les routes et le manque d'homogénéité de l'habitat (Moehrensclager *et coll.* 2007a);
 - l'augmentation du nombre de routes produit également l'accroissement de l'intensité de la circulation et de la mortalité qui lui est attribuable, ce qui peut avoir une incidence sur la dynamique des populations;
 - extraction de gravier;
 - construction de nouveaux coupe-feu permanents.
2. **Activités qui mènent au remplissage ou à la destruction des tanières, des trous et des terriers dont dépend le renard véloce, ou qui entraînent une réduction de leur nombre, de sorte que les individus ne peuvent plus les utiliser pour s'abriter des conditions météorologiques extrêmes, élever leurs jeunes et se réfugier des prédateurs** (Egoscue, 1979; Russell, 1983; Herrero *et coll.*, 1986; Pruss, 1999; Harrison et Whittaker-Hoagland, 2003). Le renard véloce est le canidé qui dépend le plus des terriers; il a en effet besoin de plusieurs terriers et tanières tout au long de l'année. Même si l'on pense que le renard véloce peut creuser son propre terrier, il modifie souvent les terriers creusés par d'autres espèces, comme le blaireau d'Amérique (*Taxidea taxus*), les chiens de prairie (*Cynomys spp.*) et les spermophiles (*Spermophilus spp.*) (Herrero *et coll.*, 1986; Pruss, 1999).

Par exemple :

- destruction délibérée des tanières, des trous ou des terriers dont dépend le renard véloce en les remplissant de terre ou en provoquant leur effondrement;
 - activités qui inondent une région ou en modifient les propriétés hydrologiques, de sorte que les tanières, les trous et les terriers dont dépend le renard véloce deviennent trop humides ou sont inondés.
3. **Activités qui modifient en permanence la composition et la structure de la végétation, ce qui compromet la capacité du renard véloce de détecter les**

prédateurs et les proies, et augmente les risques de prédation et la compétition interspécifique. On sait que le renard véloce évite les milieux à végétation dense. Les arbres peuvent servir de perchoir aux rapaces, et une végétation dense et haute peut attirer les prédateurs et les compétiteurs, comme le coyote et le renard roux.

Par exemple :

- plantation délibérée d'arbres et d'arbustes.

4. **Activités qui réduisent l'abondance des proies, de sorte que les possibilités de recherche de nourriture et d'apport de nourriture aux jeunes diminuent, menant ainsi à la famine, à l'abandon de la tanière ou à la disparition des individus de la région.** L'alimentation du renard véloce est principalement composée de sauterelles (sous-ordre des *Caelifera*), de coléoptères (ordre des *Coleoptera*) et de spermophiles (Hines et Case, 1991; Pruss, 1994). On a observé qu'une réduction des populations de mammifères proies (microtidés) avait une incidence négative sur le renard nain, une espèce apparentée au renard véloce (White et Ralls 1993, White *et coll.* 1996, Moehrenschrager *et coll.* 2007 b).

Par exemple :

- abus de pesticides ou autre activité qui réduisent l'abondance des proies au point où les populations de renard véloce déclinent à long terme ou disparaissent de la région.

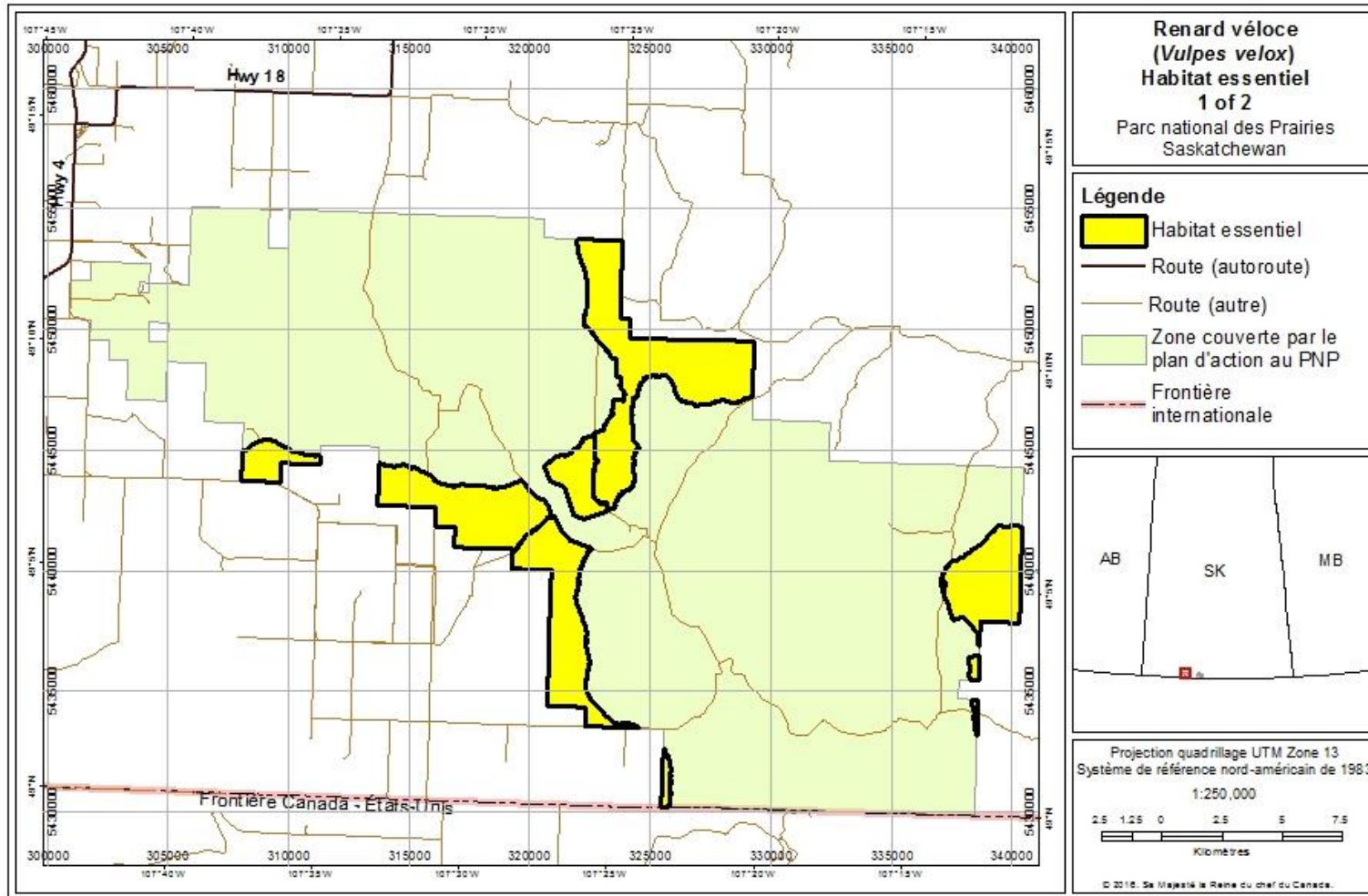


Figure 10. Habitat essentiel du renard véloce dans le bloc Ouest du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur les habitats essentiels désignés dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.7.

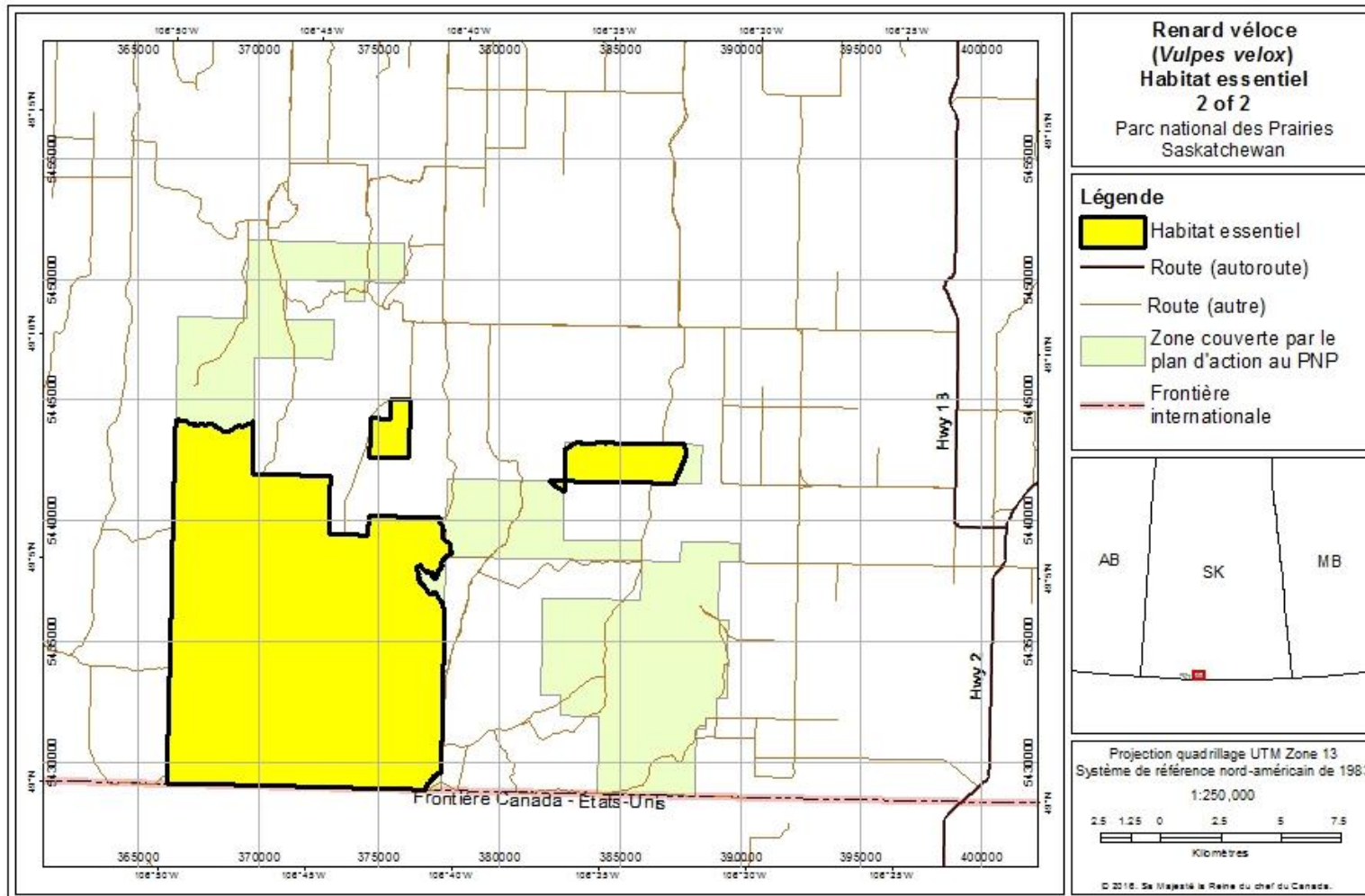


Figure 11. Habitat essentiel du renard véloce dans le bloc Est du parc national des Prairies. Pour plus de renseignements sur les habitats essentiels désignés dans ce plan d'action, veuillez consulter la section 4.7.

4.8 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

L'habitat essentiel qui se trouve dans le parc national des Prairies et qui est défini dans le présent plan d'action et dans d'autres documents sur le rétablissement des espèces fera l'objet d'une protection juridique contre la destruction en vertu du paragraphe 58(1) de la LEP ou d'arrêtés pris en vertu des paragraphes 58(4) et 58(5).

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le ministre fédéral responsable doit effectuer « l'évaluation des répercussions socioéconomiques de [la] mise en œuvre [du plan d'action] et des avantages en découlant ».

5.1. Coûts

Le coût total de la mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada en vertu des crédits applicables. La mise en œuvre du plan d'action ne devrait entraîner aucune répercussion socioéconomique importante sur les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. On tentera d'obtenir des ressources supplémentaires ou d'établir d'autres partenariats pour les mesures décrites à l'annexe C.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées à la gestion opérationnelle du site. Ces coûts assumés par le gouvernement seront compensés par la priorisation des fonds appropriés au site, ce qui n'entraînera aucun coût supplémentaire pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national des Prairies et les lieux historiques, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Par conséquent, il n'entraîne aucune répercussion socioéconomique sur le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2. Avantages

Les mesures préconisées dans ce plan d'action pour le parc national des Prairies et les lieux historiques contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition et contribueront aussi à l'atteinte des objectifs de gestion d'espèces préoccupantes. Ces mesures devraient contribuer à préserver l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la population en général, à accroître les occasions d'apprécier le parc et la présence de ces espèces. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et sur la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, 2014).

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et leurs habitats, et comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions à l'activité humaine, par exemple la fermeture de zones, dans les zones

occupées par ces espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance), le rétablissement éventuel de ces espèces et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex., la signalisation, les programmes destinés aux visiteurs et la diffusion de faits saillants dans les médias). Autre exemple de mesure : la fermeture des routes pendant les périodes d'accouplement du tétras des armoises.

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des biens non marchands qu'il est difficile d'évaluer sur le plan financier. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait procurer des avantages aux visiteurs du parc, aux résidents de la région et aux groupes autochtones. Dans le parc national des Prairies, les connaissances de la collectivité sont souvent prises en considération. Certaines activités contenues dans le plan pourraient offrir des possibilités aux résidents locaux de participer au rétablissement d'espèces en péril et d'établir des collaborations et des partenariats communautaires pour le rétablissement de ces espèces. Ces avantages devraient être répartis de manière relativement égale entre les personnes et les collectivités locales, et les possibilités de participation seront accessibles à tous les résidents locaux. Parmi ces possibilités, on compte des occasions d'apprendre sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités locales, d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux questions de conservation dans le parc national des prairies et d'accroître la sensibilisation à la culture et aux valeurs autochtones auprès des résidents locaux et des visiteurs des sites. Ce faisant, le plan appuie également l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, voulant « *que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement* ».

6. Mesure des progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures présentées servira de fondement au rapport sur l'application de ce plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs propres au parc national et aux LHN en matière de population et de répartition servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques et socioéconomiques du plan d'action.

7. Références

- Abouguendia, Z. M. 1990. A practical guide to planning for management and improvement of Saskatchewan rangeland: Range plan development. Saskatchewan Research Council Report E-2520-1-E-90.
- Agnew, W., D.W. Uresk et R.H. Hansen. 1986. Flora and fauna associated with prairie dog colonies and adjacent ungrazed mixed-grass prairie in western South Dakota. *Journal of Range Management* 39:135-139.
- Aldridge, C.L. et M. S. Boyce. 2007. Linking occurrence and fitness to persistence: habitat-based approach for endangered Greater Sage grouse. *Ecological Applications* 17(2): 508-526.
- Aldridge, C.L. et R.M. Brigham. 2002. Sage grouse nesting and brood habitat use in southern Canada. *Journal of Wildlife Management* 66(2): 433-444.
- Aldridge, C.L. 2005. Identifying habitats for persistence of sage grouse (*Centrocercus urophasianus*) in Alberta, Canada. Thèse doctorale, Université de l'Alberta. Edmonton (Alberta). 250 p.
- Allardyce, D., et M.A. Sovada. 2003. A review: ecology, historical distribution and status of Swift Foxes in North America. In M. Sovada and L. Carbyn, Editors. The Swift Fox: Ecology and Conservation in a Changing World. Canadian Plains Research Center, Université de Regina.
- Barber, J.R., K.R. Crooks et K.M. Fristrup. 2010. The costs of chronic noise exposure for terrestrial organisms. *Trends in Ecology and Evolution* 25 (3):180-189.
- Baxter, R.T., Flinders, J.T., Whiting, D.G. et Mitchell, D.L. 2009. Factors affecting nest-site selection and nest success of translocated greater sage grouse. *Wildlife Research* 36: 479-487.
- Carbyn, L.N. 1998. Updated COSEWIC status report: Swift fox (*Vulpes velox*). Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. 62 p.
- Carpenter, J., Aldridge, C. et M. S. Boyce. 2010. Sage grouse habitat selection during winter in Alberta. *Journal of Wildlife Management*. 74(8): 1806-1814.
- Childers, T.M., et S.J. Dinsmore. 2008. Density and abundance of Mountain Plovers
- Clippinger, N.W. 1989. Habitat suitability index models: black-tailed prairie dog. *U.S. Fish and Wildlife Service Biological Report* 82(10.156). 21 p.
- Connelly, J.W., Rinkes, E.T. et C.E. Braun. 2011. « Characteristics of Greater Sage grouse habitats: a landscape species at micro- and macro scales » p. 69-84. Knick, S.T., and J.W. Connelly, (directeur) *Ecology and Conservation of Greater*

Sage grouse: A Landscape Species and its Habitats. Studies in Avian Biology (38). University of California Press, Berkeley, CA.

- COSEPAC. 2004. *Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur les couleuvres agiles à ventre jaune de l'est et de l'ouest, Coluber constrictor flaviventris et Coluber constrictor mormon, au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 35 p.
- COSEPAC. 2009. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le renard véloce [Vulpes velox] au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 49 p.
- COSEPAC. 2011. *Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le chien de prairie (Cynomys ludovicianus) au Canada*. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii + 58 p.
- Dale, B.C. 1983. *Habitat relationships of seven species of passerine birds at Last Mountain Lake, Saskatchewan*. M.S. thesis, Université de Regina, Regina, Saskatchewan.
- Dale, B.C., T.S. Wiens, et L.E. Hamilton. 2009. « Abundance of three grassland songbirds in an area of natural gas infill drilling in Alberta, Canada ». *Proceedings of the Fourth International Partners in Flight Conference: Tundra to Tropic* 194-204.
- Davis, S.K. et D.C. Duncan. 1999. « Grassland songbird occurrence in native and crested wheatgrass pastures of southern Saskatchewan ». *Studies in Avian Biology* 19: 211–218.
- Davis, S.K. 2005. « Nest-site selection patterns and the influence of vegetation on nest survival of mixed-grass prairie passerines ». *Condor* 107: 605–616.
- Davis, S.K., D.C. Duncan et M. Skeel. 1999. « Distribution and habitat associations of three endemic grassland songbirds in southern Saskatchewan ». *Wilson Bulletin* 111: 389–396.
- Dechant, J.A., M.L. Sondreal, D.H. Johnson, L.D. Igl, C.M. Goldale, M.P. Nenneman, et B. R. Euliss. 1998. *Effects of management practices on grassland birds: Mountain Plover*. Northern Prairie Wildlife Research Center, Jamestown, North Dakota.
- Dinsmore, S.J., G.C. White et F.L. Knopf. 2005. « Mountain Plover population responses to Black-tailed Prairie Dogs in Montana ». *Journal of Wildlife Management* 69:1546-1553.
- Doherty, K., Naugle, D., Walker, B. et J. Graham. 2008. « Sage grouse winter habitat selection and energy development ». *Journal of Wildlife Management* 72: 187-195.

- Dreitz, V. J. 2009. « Parental behaviour of a precocial species: implications for juvenile survival ». *Journal of Applied Ecology* 46: 870–878.
- Dreitz, V.J., M.B. Wunder et F.L. Knopf. 2005. « Movements and home ranges of Mountain Plovers raising broods in three Colorado landscapes ». *Wilson Bulletin* 117:128-132.
- Ellis, K. 1987. « Effects of a new transmission line on breeding male sage grouse at a lek in northeastern Utah (Résumé) ». *Fifteenth Western States Sage Grouse Workshop Transactions*, Utah, 29 juillet 1987. p. 15.
- Environnement Canada. 2006. *Programme de rétablissement du Pluvier montagnard (Charadrius montanus) au Canada* Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iv + 16 pp.
- Environnement Canada. 2012a. *Programme de rétablissement modifié du Pipit de Sprague (Anthus spragueii) au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. vi + 46 p.
- Environnement Canada. 2012b. *Programme de rétablissement de la Chevêche des terriers (Athene cunicularia) au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. viii + 34 p.
- Environnement Canada. 2013a. *Plan de gestion du Courlis à long bec (Numenius americanus) au Canada*. Série de Programmes de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iii + 24 p.
- Environnement Canada. 2013b. *Plan de gestion de la grenouille léopard (Lithobates pipiens), populations Prairies et de l'ouest de la zone boréale, au Canada*. Série de plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iii + 28 p.
- Environnement Canada. 2014a. *Programme de rétablissement modifié du Tétrás des armoises (Centrocercus urophasianus urophasianus) au Canada* Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. vi + 53 p.
- Environnement Canada. 2014b. *Plan de gestion pour le Plectrophane de McCown (Rynchophanes mccownii) au Canada [Proposition]* Série de plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iii+ 20 p.
- Environnement Canada. 2014c. *Programme de rétablissement de la Pie-grièche migratrice de la sous-espèce excubitorides (Lanius ludovicianus excubitorides), au Canada [Proposition]* Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iv + 23 p.

- Environnement Canada. 2015. *Programme de rétablissement du grand iguane à petites cornes [proposition]*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. iv + 44 p.
- Environnement et changement climatique Canada. 2016. *Plan d'action visant plusieurs espèces en péril dans le sud-ouest de la Saskatchewan – South of the Divide - 2016 [Proposition]*. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa a. x + 127 p.
- Ernst, C.H. et E.M. Ernst. 2003. *Snakes of the United States and Canada*. Smithsonian Institution. Washington, USA. P. 77-85.
- Fahnestock, J.T., et J.K. Detling. 2002. /Bison–prairie dog–plant interactions in a North American mixed-grass prairie/. *Oecologia* 132:86–95.
- Felske, B.E. 1971. The population dynamics and productivity of McCow n's Longspur at Matador, Saskatchewan. Thèse de maîtrise. Université de la Saskatchewan, Saskatoon.
- Fisher, R. J. et S. K. Davis. 2011. « Post-fledging dispersal, habitat use, and survival of Sprague's pipits: are planted grasslands a good substitute for native? » *Biological Conservation* 144:263-271.
- Garber, C., B. Mutch et S. Platt. 1993. « Observations of wintering gyrfalcons (*Falco rusticolus*) hunting sage grouse (*Centrocercus urophasianus*) in Wyoming and Montana U.S.A. » *Journal of Raptor Research* 27:169-171.
- Garrett, M.G. et W.L. Franklin. 1988. « Behavioral ecology of dispersal in the black-tailed prairie dog. » *Journal of Mammalogy* 69:236-250.
- Golightly, R.T., Jr., et R.D. Ohmart. 1984. « Water economy of the two desert canids: coyote and kit fox ». *Journal of Mammalogy* 65(1): 51-58.
- Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. *2012 Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature.*. Ottawa (Ontario) Conseils canadiens des ministres des ressources.
- Graul, W.D. 1975. « Breeding biology of the Mountain Plover ». *Wilson Bulletin* 87: 6-31.
- Harju, S.M., Dzialak, M.R., Taylor, R.C., Hayden-Wing, L.D. et Winstead, J.B. 2010. « Thresholds and Time Lags in Effects of Energy Development on Greater Sage grouse Populations. » *Journal of Wildlife Management* 74(3):437–448.
- Harrison, R.L. et J. Whitaker-Hoagland. 2003. « A literature review of swift fox habitat and den-site selection ». dans M. Sovada et L. Carbyn, dir.. *The Swift Fox:*

Ecology and Conservation in a Changing World. Canadian Plains Research Centre, Université de Regina. 250 p.

- Holloran, M. 2005. *Sage grouse (Centrocercus urophasianus) population response to natural gas field development in western Wyoming* (thèse doctorale). Université du Wyoming, Laramie, WY
- Holloran, M.J., Kaiser, R.C. et Hubert, W.A. 2010. « Yearling sage grouse Response to Energy Development in Wyoming ». *Journal of Wildlife Management* (74)1: 65-72
- Huggett, A.J. 2005. « The concept and utility of ecological thresholds in biodiversity conservation ». *Biological Conservation* 124: 301–310.
- in northeastern Montana. *Wilson Journal of Ornithology* 120:700-707.
- Kaiser, R. 2006. *Recruitment by sage grouse in association with natural gas development in western Wyoming* (thèse de maîtrise). Department of Zoology and Physiology, University of Wyoming, Laramie, WY.
- Knapton, R., G.L. Holroyd et H.E. Trefry. 2006. *Mountain Plover in Canada: surveys and records up to 2005*. Série de rapports techniques du Service canadien de la faune n° 448. Service canadien de la faune – Région des Prairies et du Nord, Edmonton, Alberta. iii + 49 p.
- Knopf, F.L. et J.R. Rupert. 1995. « Habits and habitats of Mountain Plovers in California ». *Condor* 97:743-751.
- Knowles, C.J., and C.J. Stoner. 1982. « Selective use of Black-tailed Prairie Dog towns by Mountain Plovers ». *Condor* 84:71-74.
- Koper, N., D.J. Walker et J. Champagne. 2009. « Nonlinear effects of distance to habitat edge on Sprague's Pipits in southern Alberta, Canada ». *Landscape Ecology* 24:1287-1297.
- Lindenmayer, D.B. et G. Luck. 2005. « Synthesis: *Thresholds* in conservation and management ». *Biological Conservation* 124: 351–354.
- Linnen, C.G. 2008. *Effects of oil and gas development on grassland birds*. Produit pour la Petroleum Technology Alliance Canada, Calgary (Alberta).
- Madden, E.M., R.K. Murphy, A.J. Hansen et L. Murray. 2000. « Models for guiding management of prairie bird habitat in northwestern North Dakota ». *American Midland Naturalist* 144:377-392.
- Moehrensclager, A., R. List et D.W. Macdonald. 2007b. « Escaping intraguild predation: Mexican kit foxes survive while coyotes and golden eagles kill Canadian swift foxes ». *Journal of Mammalogy* 88:1029-1039.

- Moehrensclager, A., S.M. Alexander et T. Bricchieri-Columbi. 2007a. « Habitat suitability and population viability analysis for reintroduced Swift Foxes in Canada and northern Montana ». Calgary Zoo Centre for Conservation Research Report No. 2. Calgary (Alberta) Canada. Rapport interne non publié de la société zoologique de Calgary.
- Naugle, D.E., K.E. Doherty, B.L. Walker, M.J. Holloran et H.E. Copeland. 2011. « Energy development and greater sage grouse. » P. 489-503 Knick, S.T., et J.W. Connelly, (dir.) *Ecology and Conservation of Greater Sage grouse: A Landscape Species and its Habitats*. Studies in Avian Biology (38). University of California Press, Berkeley, CA.
- Parcs Canada. 2010a. *Grasslands National Park of Canada management plan 2010*. Parcs Canada, Ottawa a. viii + 67p.
- Parcs Canada. 2010b. *Recovery Strategy for Eastern Yellow-bellied Racer (Coluber constrictor flaviventris) in Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada. Ottawa a. vii + 22 p.
- Pruss, S.D. 1999. « Selection of natal dens by the swift fox (*Vulpes velox*) on the Canadian prairies ». *Canadian Journal of Zoology* 77: 646-652.
- Pruss, S.D., A. Henderson, P. Fargey et J. Tuckwell. 2008a. *Recovery Strategy for the Mormon Metalmark (Apodemia mormo) Prairie Population, in Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada. Ottawa a. vi + 23 p.
- Pruss, S.D., P. Fargey et A. Moehrensclager. 2008b. *Recovery strategy for the swift fox (Vulpes velox) in Canada*. Produit en consultation avec l'équipe de rétablissement du renard véloce canadien. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada. vi + 25 p.
- Robbins, M.B. et B.C. Dale. 1999. *Sprague's Pipit (Anthus spragueii)*. In *The Birds of North America*, No. 439 (A. Poole et F. Gill, dir.). The Birds of North America, Inc., Philadelphia, Pennsylvania.
- Stevens, S.D., D. Page, et D.R.C. Prescott. 2010. *Habitat suitability index for the northern leopard frog in Alberta: model derivation and validation*. Alberta Sustainable Resource Development, Fish and Wildlife Division, Alberta Species at Risk Report No. 132, Edmonton, AB. 16 p.
- Sutter, G.C., S.K. Davis, et D.C. Duncan. 2000. « Grassland songbird abundance along roads and trails in southern Saskatchewan ». *Journal of Field Ornithology* 71: 110-116.
- Tannerfeldt, M., A. Moehrensclager et A. Angerbjörn. 2003. « Den ecology of swift, kit and arctic foxes: a review ». Dans M.A. Sovada et L.N. Carbyn, directeurs. *The*

Swift Fox: Ecology and Conservation in a Changing World. Canadian Plains Research Center, Université de Regina, Saskatchewan, Canada.

Tipton, H.C., P.F. Doherty et V.J. Dreitz. 2009. « Abundance and density of Mountain Plover (*Charadrius montanus*) and Burrowing Owl (*Athene cunicularia*) in eastern Colorado ». *Auk* 126:493-499.

Tuckwell, J. et T. Everest. 2009a. *Management Plan for the Black-tailed Prairie Dog (Cynomys ludovicianus) in Canada*. Série de plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada, Ottawa. vi + 31 p.

Tuckwell, J., et T. Everest. 2009b. *Recovery Strategy for the Black-footed Ferret (Mustela nigripes) in Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Parcs Canada. Ottawa. vii + 36 p.

Walker, B., D. Naugle et K. Doherty. 2007. « Sage grouse population response to energy development and habitat loss ». *The Journal of Wildlife Management* 71: 2644-2654.

Welsh, K., C. Paszkowski et S. Pruss. 2015. *2015 Surveys for the Greater Short-horned Lizard (Phrynosoma hernandesi) in Grasslands National Park, Saskatchewan, Canada*. Report à Parcs Canada.

Wisdom, M.J., Menike, C.W., Knick, S.T, et M.A. Schroeder. 2011. « Factors Associated with Extirpation of Sage Grouse ». Dans *Ecology and Conservation of Greater Sage grouse: A Landscape Species and its Habitats*. Knick, S.T. et J.W. Connelly, dirs. . *Studies in Avian Biology*, Chapter 18.

Annexe A : Information, objectifs et plans de surveillance des espèces en péril dans le parc national des Prairies (PNP)

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendances au regard de la population dans le PNP ³	Surveillance des populations ⁴	Renseignements généraux et approche générale du parc
Putois d'Amérique	Établir une population sauvage de l'espèce dont la probabilité de survie sur 20 ans atteindra au moins 80 % (probabilité d'extinction inférieure à 20 % sur 20 ans).	1) D'ici 2019, augmenter à 900 ha la superficie du putois d'Amérique et du chien de prairie, et à 1 200 ha d'ici 2025. 2) Réintroduire le putois lorsqu'il y a au moins 10 chiens de prairie par hectare de colonie (en plus de répondre à l'objectif 1 ci-dessus) pour répondre aux besoins du putois en matière de reproduction.	En déclin	1) Cartographier le périmètre des colonies tous les deux ans. 2) Après l'exercice de réintroduction, tous les ans, en été et en automne, procéder à des recensements avec éclairage artificiel et capture d'animaux vivants pendant deux semaines.	Gérer activement de manière à accroître la population de chiens de prairie au moyen d'une stratégie d'atténuation des risques posés par la peste et/ou d'un vaccin contre la peste sylvatique pouvant être administré aux chiens de prairie par l'intermédiaire d'appâts alimentaires et l'expansion des colonies (en fauchant les bordures de près, régimes d'incendies et de broutage, relocalisation vers des colonies abandonnées et établissement de nouvelles colonies sur des sites perturbés).
Chien de prairie	Empêcher que la population de chiens de prairie au Canada ne soit menacée ou en voie de disparition en s'assurant que l'on maintient une probabilité d'au moins 90 % que cette population soit toujours présente dans 100 ans.	1. Superficie moyenne de la colonie = 900 ha d'ici 2019 et 1 200 d'ici 2025 2. La densité moyenne évaluée au moyen d'un dénombrement visuel non ajusté est égale ou supérieure à 10 animaux/ha	1. En déclin 2. En déclin	1. Cartographier le périmètre des colonies tous les deux ans. 2. Estimation annuelle de la densité au moyen d'un dénombrement visuel sur des parcelles-échantillons.	Gérer activement de manière à accroître la population de chiens de prairie au moyen d'une stratégie d'atténuation des risques posés par la peste et/ou d'un vaccin contre la peste sylvatique pouvant être administré aux chiens de prairie par l'intermédiaire d'appâts alimentaires et l'expansion des colonies (en fauchant les bordures de près, régimes d'incendies et de broutage, relocalisation vers des colonies abandonnées et établissement de nouvelles colonies sur des sites perturbés).

³ Tendances démographiques pour la période 2009-2014.

⁴ Lorsque l'on a fixé les objectifs relatifs à la population et à la répartition pour le PNP, la surveillance vise à mesurer directement les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendances au regard de la population dans le PNP ³	Surveillance des populations ⁴	Renseignements généraux et approche générale du parc
					colonies sur des sites perturbés). Améliorer la compréhension de l'écologie des individus (facteurs de reproduction et de mortalité).
Chevêche des terriers	Renverser le déclin de l'espèce au Canada et maintenir une population bien répartie qui se perpétue d'elle-même (au moins 3 000 couples nicheurs dans les quatre provinces de l'Ouest).	Maintenir le nombre de couples nicheurs dans une fourchette de 20 à 40 dans les colonies organisées.	Très variable (déclins soutenus au cours des dernières années)	Observer le nombre de couples nicheurs qui amorcent la nidification au mois de mai, ainsi que le nombre d'envols en juillet, et enregistrer ces données.	Maintenir l'écosystème du chien de prairie. Gérer activement pour réduire le taux de mortalité accidentelle et les perturbations liées aux visiteurs ou aux chercheurs. La gestion des régimes d'incendies et de broutage pourrait permettre d'améliorer l'habitat des zones de colonisation du chien de prairie et le développement de nouvelles colonies organisées.
Plectropane à ventre noir	S.O.	Maintenir au-dessus de 47 le nombre de plectrophanes à ventre noir par 100 ha	Inconnu	Dénombrement au moins tous les deux ans dans les habitats essentiels contrôlés en vue d'obtenir des conditions optimales.	Améliorer les conditions de l'habitat au moyen de régimes contrôlés d'incendies et de broutage.
Couleuvres agiles à ventre jaune de l'Est	Maintenir la répartition de l'espèce au Canada.	Maintenir l'occupation dans les gîtes d'hibernation connus et dans tout nouveau site d'hibernation.	Inconnu	Enregistrer les observations fortuites (y compris les couleuvres tuées sur la route) et confirmer l'occupation continue après l'hibernation tous les cinq ans.	Gérer la présence de visiteurs à proximité des gîtes d'hibernation. Pour réduire la mortalité des couleuvres sur la route, avoir recours à un programme de sensibilisation à la gestion de la vitesse et à des panneaux de signalisation. Procéder à un recensement tous les cinq ans.

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendances au regard de la population dans le PNP ³	Surveillance des populations ⁴	Renseignements généraux et approche générale du parc
Tétras des armoises	<p>1) L'objectif immédiat est d'interrompre le déclin de la population adulte au Canada.</p> <p>2) À court terme, l'objectif est de renverser le déclin de la population et d'accroître le nombre d'arènes de reproduction actives en Alberta et en Saskatchewan.</p> <p>3) L'objectif à long terme est de stabiliser ou d'accroître la population de tétras des armoises pour obtenir au moins 1 095 adultes dans 16 arènes de reproduction actives, ou plus, en Alberta et au moins 1 500 adultes dans 20 arènes de reproduction actives ou plus en Saskatchewan.</p>	<p>1) (a) L'objectif immédiat (cinq prochaines années) est de prévenir la disparition du tétras des armoises du PNP; (b) le rétablissement de l'habitat du tétras, à raison de 25 h/année.</p> <p>2) Court terme (6 à 10 ans ou plus) : obtenir des tendances à la hausse du nombre de mâles reproducteurs.</p> <p>3) Long terme (20 ans ou plus) : accroître le nombre de sites d'accouplement à 6 à 8 arènes de reproduction et la population totale à 300 à 400 oiseaux (100 à 133 mâles).</p>	Déclin considérable	Au printemps, dénombrement des arènes de reproduction actives et revoir les arènes inactives à l'occasion.	Dans le PNP, rétablir et/ou améliorer l'habitat des tétras des armoises dans leurs aires de répartition actuelles et historiques. Optimiser le régime de broutage pour améliorer le taux de réussite de la nidification et le taux de survie des oisillons. Réduire la mortalité accidentelle en éliminant les clôtures et/ou installer des marqueurs de clôtures. Gérer les perturbations anthropiques aux alentours des arènes de reproduction en appliquant les interdictions liées aux tétras des armoises. Entretenir les partenariats en vue de réintroduire les tétras des armoises et/ou de recueillir les œufs d'une population captive.
Grand iguane à petites cornes	Maintenir la population dans les huit polygones d'habitats essentiels dans les huit zones d'occupation de l'espèce connues actuellement, et maintenir toute nouvelle population découverte à l'avenir.	Maintenir l'occupation dans les habitats occupés que l'on connaît et tout nouvel habitat occupé venant d'être découvert.	Inconnues (probablement en déclin)	Confirmer l'occupation continue et évaluer la qualité de l'habitat par la visite annuelle d'au moins 5 à 10 parcelles réparties à différents endroits du parc. Alternier les zones occupées connues. Évaluer l'habitat et, dans la mesure du possible, éliminer les espèces envahissantes.	Il est possible de combiner la surveillance et la gestion de l'habitat. Il faut procéder à des recensements continus pour déterminer si l'évolution de la population des grands iguanes à petites cornes enregistre une tendance négative.

Espèce	Objectifs nationaux	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendances au regard de la population dans le PNP ³	Surveillance des populations ⁴	Renseignements généraux et approche générale du parc
Petite chauve-souris brune	S.O.	Maintenir l'occupation dans le parc.	Inconnues	Effectuer des recensements à l'aide de détecteurs ultrasoniques de chauves-souris, et une fois par année effectuer un recensement des zones de nidification connues dans le parc.	Surveiller les sites de nidification connus (p. ex. bâtiments, puits) des chauves-souris et s'assurer que les sites restent occupés. Utiliser des détecteurs de chauves-souris dans le parc.
Pipit de Sprague	Accroître et maintenir la taille et la répartition de la population du pipit de Sprague à une démographie égale ou supérieure à la moyenne observée de 1980 à 1989 dans toute son aire de répartition historique au Canada. Éviter une perte et une dégradation accrues des prairies indigènes dans l'aire de répartition historique de l'espèce.	Maintenir à plus de 45 le nombre de pipits de Sprague par 100 ha.	Stable	Procéder à un dénombrement au moins tous les deux ans dans les habitats essentiels contrôlés en vue d'obtenir des conditions optimales.	Le PNP enregistre en ce moment l'une des densités les plus élevées de cette espèce, et il est important de maintenir cette densité dans le parc. La variation de l'intensité du pâturage permettra d'obtenir des habitats optimaux, mais le nombre total d'habitats essentiels disponibles ne va probablement pas changer.
Hirondelle rustique, engoulevent d'Amérique, tétras des armoises, courlis à long bec, plectrophane de McCown, mormon, pluvier montagnard, grenouille léopard, mené des plaines, pie-grièche migratrice de la sous-espèce des Prairies, hibou des marais, renard véloce		Aucun objectif n'a été fixé, car aucune menace n'a été décelée dans le parc et aucune activité de gestion du PNP ne peut pour le moment améliorer la conservation, ou encore le PNP pèse peu dans la balance au regard du rétablissement de l'espèce à l'échelle nationale.	Inconnues	Consigner les observations fortuites.	On continuera de protéger les individus et les habitats adaptés sur le territoire du parc et, dans la mesure du possible, d'appuyer les partenaires au regard du rétablissement et de la protection de ces espèces. De plus, le PNP travaillera avec des partenaires pour dresser l'inventaire des espèces sous-échantillonnées dans le parc et ajuster sa gestion en conséquence quand de nouvelles populations seront découvertes.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises dans le PNCP ou par nos partenaires

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Echéancier
Chien de prairie	1 Dirigée par le PNCP	<u>Cartographie des habitats et élaboration d'outils d'aide à la décision</u> : Effectuer un inventaire et une cartographie des habitats afin de déterminer les régions les plus propices à maintenir des populations de chiens de prairie et de tétras des armoises. L'information recueillie sera utilisée pour orienter les prochaines activités de rétablissement de l'habitat.	Elaborer une cartographie détaillée des habitats des diverses espèces en péril visées qui aidera à prendre des décisions au moment de déterminer les zones méritant de faire l'objet de travaux de restauration.	Perte ou dégradation de l'habitat	2015-2017
Chien de prairie	2 Dirigée par le PNCP	<u>Atténuation des risques liés à la peste</u> : Mettre en œuvre le plan d'atténuation des risques liés à la peste sylvatique.	Effectuer une gestion adaptative des risques liés à la peste et maintenir une population de chiens de prairie avec une probabilité de persistance d'au moins 90 %.	Peste sylvatique	En cours

⁵ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents indiqués dans les Références.

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Echéancier
Chien de prairie	3 Dirigée par un partenaire	<u>Recherche au niveau individuel</u> : Favoriser l'établissement de partenariats de recherche afin d'obtenir des données de recherche à haute résolution au niveau individuel permettant de mieux comprendre les facteurs démographiques (taux de reproduction, recrutement et mortalité) du déclin de la population des chiens de prairie dans le PNCP (recherche axée sur une ou plusieurs colonies dans le parc).	Etablir, dans un délai de cinq ans, un ensemble de données provisoire qui permettra d'élaborer les tables de survie de cette population.	Toutes les menaces. Aider à comprendre les facteurs de causalité de la réduction de la reproduction et du recrutement ayant mené au déclin de cette espèce.	En cours
Chien de prairie	4 Dirigée par un partenaire	<u>Recherche à l'échelle de la population</u> : Favoriser l'établissement de partenariats de recherche afin de mieux comprendre les facteurs pouvant contribuer au déclin actuel de la population des chiens de prairie et à sa viabilité à long terme.	Améliorer l'évaluation de la viabilité à long terme de la population des chiens de prairie dans le parc.	Toutes les menaces	En cours
Tétras des armoises	1 Dirigée par le PNCP	<u>Clôtures qui ne nuisent pas au tétras des armoises</u> : Utiliser des méthodes comme l'installation de dispositifs sur les clôtures, l'enlèvement des clôtures ou l'installation de clôtures qui ne nuisent pas au tétras des armoises dans les habitats prioritaires afin d'améliorer la survie de cette espèce dans le parc.	Réduire le risque de mortalité du tétras des armoises lié à l'installation de clôtures dans le parc.	Structures verticales, augmentation de la pression exercée par les prédateurs et collisions contre des clôtures	2015-2019

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Échéancier
Tétras des armoises	2 Dirigée par un partenaire	<u>Évaluation et cartographie des habitats, et outil d'aide à la décision</u> : Effectuer une évaluation et une cartographie des habitats afin de déterminer les régions les plus propices à offrir des habitats optimaux pour la nidification et l'élevage des poussins du tétras des armoises. L'information recueillie sera utilisée pour évaluer la santé de l'habitat de cette espèce et orienter les prochaines activités de rétablissement de son habitat.	Elaborer une cartographie détaillée des habitats des diverses espèces en péril visées et un outil d'aide à la prise de décisions permettant de déterminer les principaux sites prioritaires pour la restauration des populations.	Perte ou dégradation de l'habitat	2015-2017
Tétras des armoises	3 Dirigée par un partenaire	<u>Rétablissement de l'habitat</u> : Mener des activités de rétablissement de l'habitat dans les sites qui ont été jugés prioritaires selon l'outil d'aide à la décision et qui peuvent constituer des habitats optimaux pour la nidification ou l'élevage des poussins du tétras des armoises à proximité des habitats actuels de qualité de cette espèce.	Augmenter le nombre d'habitats pour la nidification et l'élevage des couvées à proximité des arènes de reproduction dans les sites prioritaires désignés.	Perte ou dégradation de l'habitat	2015-2019
Tétras des armoises	4 Dirigée par le PNCP	<u>Pratiques de gestion exemplaires</u> : Adopter des pratiques et des méthodes de gestion exemplaires, qui permettent d'atténuer, de réduire ou d'éliminer les effets possibles des activités sur le tétras des armoises et son habitat essentiel (selon le décret d'urgence et le programme de rétablissement visant cette espèce).	Réduire les effets nocifs possibles des activités sur le tétras des armoises et son habitat.	Toutes les menaces	En cours

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Échéancier
Tétras des armoises	5 Dirigée par le PNCP	<u>Pratiques de broutage avantageuses</u> : Adopter des pratiques de broutage avantageuses et créer des lieux propices au broutage afin d'optimiser les caractéristiques de l'habitat essentiel de nidification et d'élevage des couvées du tétras des armoises.	Optimiser les caractéristiques de l'habitat essentiel de nidification et d'élevage des couvées du tétras des armoises.	Perte ou dégradation de l'habitat	2015-2020
Bison des plaines	1 Dirigée par le PNCP	<u>Préserver le statut de troupeaux de conservation</u> : Préserver le statut de troupeaux de conservation des populations des bisons des plaines par la mise en œuvre de plans et de pratiques de gestion du bison (animaux exempts de maladies et génétiquement purs, ratio des sexes de 50 %, lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature).	Maintenir une population de 300 à 350 bisons dans l'aire de réintroduction et préserver leur statut de troupeaux de conservation.	S.O.	En cours
Bison des plaines	2 Dirigée par le PNCP	<u>Évaluer l'utilisation des habitats occupés par le bison des plaines</u> : À l'aide des données des colliers émetteurs, concevoir des cartes à petite échelle permettant de mieux évaluer l'utilisation de l'habitat du bison des plaines et la zone d'occurrence de l'espèce dans l'aire de réintroduction, dans le cadre d'un programme de gestion des différentes espèces en péril.	Maintenir une population de 300 à 350 bisons dans l'aire de réintroduction afin d'utiliser l'étendue maximale de l'aire.	S.O.	En cours

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Echéancier
Pipit de Sprague, Plectrophane à ventre noir	1 / 1 Dirigée par le PNCP	<u>Mettre en œuvre des programmes de gestion du brûlage dirigé et du broutage</u> : Mettre en œuvre des programmes de gestion du brûlage dirigé et du broutage qui permettent de préserver ou d'améliorer l'habitat des oiseaux chanteurs et des espèces aviaires.	Procurer des habitats optimaux pour les oiseaux chanteurs des prairies de haute terre (pipit de Sprague et plectrophane à ventre noir).	Perte ou dégradation de l'habitat	En cours
Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est	1 Dirigée par le PNCP	<u>Programme de gestion de la circulation</u> : Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion de la circulation sur l'Écocircuit afin de réduire la mortalité sur les routes.	Réduire la mortalité des espèces en péril dans le PNCP.	Mortalité sur les routes	2017
Putois d'Amérique	1 Dirigée par le PNCP	<u>Survie et réintroduction du putois</u> : Poursuivre l'évaluation de la survie des putois dans le parc et maintenir le potentiel nécessaire à de prochaines réintroductions de l'espèce (mesure liée à des activités importantes de rétablissement des chiens de prairie dans le parc).	Maintenir le potentiel nécessaire à de prochaines réintroductions du putois.	Réintroduire le putois d'Amérique au Canada.	En cours
Grand iguane à petites cornes	1 Dirigée par un partenaire	<u>Étudier les relations génétiques des populations de grands iguanes à petites cornes</u> : Étudier les relations génétiques entre les espèces de l'Alberta et celles de la Saskatchewan, et, à plus petite échelle, entre les blocs Est et Ouest du PNCP (menace : hypothèse selon laquelle les populations posséderaient toutes le même bagage génétique et pourraient, dans le cas contraire, perdre	Comprendre la diversité génétique des grands iguanes à petites cornes des blocs Est et Ouest du PNCP.	Toutes les menaces	2018

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Echéancier
		cette diversité génétique rare qu'elles possèdent).			
Grand iguane à petites cornes	2 Dirigée par un partenaire	Déterminer les nouvelles populations des secteurs du bloc Est n'ayant pas fait l'objet de relevés précédemment et des terres nouvellement acquises dans le bloc Ouest.	Effectuer une détermination exhaustive des populations et de leur habitat essentiel dans le PNCP.	Réaliser des relevés dans les régions où la présence de l'espèce n'est pas connue, dans les milieux propices, pour améliorer les connaissances sur les zones d'occupation.	2016
Mormon	1 Dirigée par un partenaire	<u>Effectuer des vérités de terrain afin d'établir un modèle d'habitat essentiel prédictif pour le mormon</u> : 1) Utiliser les données des vérités de terrain réalisées à l'été 2013 et 2014 pour améliorer le modèle d'habitat prédictif établi pour le mormon; 2) Déterminer les différences entre les milieux occupés et inoccupés afin d'établir un modèle d'habitat plus rigoureux qui ne considère pas les milieux inoccupés comme essentiels.	Améliorer le modèle d'habitat essentiel établi pour le mormon.	Évaluer et cartographier tous les milieux potentiellement propices au mormon à l'échelle de l'aire de répartition connue de la population des Prairies et déterminer s'ils sont actuellement occupés.	1) 2017 2) 2020

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁵	Échéancier
Petite chauve-souris brune	1 Dirigée par le PNCP	<u>Évaluer l'utilisation des sites</u> : Déterminer les structures utilisées par la petite chauve-souris brune dans le parc et en garantir l'occupation continue. Si des bâtiments utilisés par les chauves-souris doivent être démantelés, des structures de rechange (p. ex., des dortoirs à chauves-souris) seront installées au besoin. Si les dortoirs sont fixés à des poteaux, des anti-perchoirs devront aussi être installés. Si aucune population de chauves-souris n'utilise les dortoirs, ils seront alors enlevés dans un délai raisonnable.	Maintenir l'utilisation des structures par la petite chauve-souris brune dans le PNCP et lui procurer des aires de repos et des gîtes de maternité convenables.	S.O.	En cours
Toutes	1 Dirigée par le PNCP	<u>Gestion des espèces envahissantes</u> : Prévenir la propagation des espèces envahissantes ou en réduire la répartition actuelle afin d'améliorer la qualité de l'habitat des espèces en péril.	Réduire le risque que les espèces envahissantes représentent pour l'habitat des espèces en péril.	Espèces envahissantes	En cours

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
Chien de prairie	5	<u>Amélioration de l'habitat</u> : Mener des activités d'amélioration de l'habitat (p. ex., brûlage dirigé, broutage, tonte, etc.) pour que le chien de prairie puisse vivre dans des habitats favorables en périphérie des colonies et dans des secteurs de colonies abandonnés. Effectuer une cartographie des habitats et utiliser l'outil d'aide à la décision pour établir l'ordre de priorité des secteurs d'amélioration.	Éviter que les secteurs abandonnés deviennent non propices au rétablissement des colonies de chiens de prairie. Procurer des habitats convenables aux chiens de prairie afin de rétablir, dans les cinq prochaines années, des colonies occupées antérieurement.	Perte ou dégradation de l'habitat
Chien de prairie	6	<u>Rétablissement de l'habitat</u> : Faciliter l'établissement de nouvelles colonies de chiens de prairie et augmenter la taille des colonies existantes dès que la population des chiens de prairie atteindra sa moyenne à long terme (à l'aide de diverses méthodes, dont le brûlage dirigé, le broutage, la végétalisation et la translocation). Effectuer une cartographie des habitats et utiliser l'outil d'aide à la décision pour établir l'ordre de priorité des secteurs de rétablissement.	Accroître de 10 % l'occupation des chiens de prairie dans les colonies occupées actuellement, dans le cadre de la mesure n° 5, et l'accroître encore de 20 % dans les nouveaux secteurs, dans le cadre de la mesure n° 6, par l'établissement de nouvelles colonies dans des habitats favorables dans un délai de 15 ans.	Perte ou dégradation de l'habitat

⁶ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents indiqués dans les Références.

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
Chien de prairie	7	<p><u>Évaluation de la génétique des populations</u> : Déterminer la constitution génétique des populations de chiens de prairie dans la région géographique (y compris le Canada et le nord du Montana) et évaluer la possibilité que les populations fondatrices soient compatibles du point de vue génétique à celles des Prairies.</p>	Disposer de données sur les populations qui, dans la région géographique, pourraient être compatibles du point de vue génétique à celles des Prairies.	<p>Toutes les menaces. Déterminer des populations adéquates sur le plan génétique à des fins de translocation au cas où le déclin des populations de chiens de prairie dans le PNCP persisterait. S'assurer que les populations propices à la translocation sont compatibles du point de vue génétique aux populations de chiens de prairie dans le PNCP au cas où l'on devrait accroître les populations dans le PNCP. La translocation est préférable à la reproduction en captivité.</p>
Chien de prairie	8	<p><u>Partenariats en matière de reproduction en captivité et de translocation</u> : Favoriser l'établissement de partenariats visant à déterminer la faisabilité d'un programme de reproduction en captivité ou de translocation des chiens de prairie (favoriser l'établissement d'une population source à des fins de translocation, au besoin, afin d'en préserver la diversité génétique et d'en accroître la population dans les Prairies).</p>	Déterminer la faisabilité d'un programme de reproduction en captivité ou de translocation des chiens de prairie dans le PNCP.	Toutes les menaces

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
Tétras des armoises	6	<u>Travailler en collaboration avec des partenaires afin d'accroître ou de stabiliser les populations de tétras des armoises</u> : Travailler en collaboration avec des partenaires, dont le zoo de Calgary, afin d'accroître ou de stabiliser les populations de tétras des armoises dans le PNCP dans les cinq prochaines années à l'aide de diverses méthodes (p. ex., reproduction ou élevage en captivité, collecte des œufs, accroissement et translocation).	Recourir à la reproduction en captivité pour accroître ou stabiliser les populations de tétras des armoises dans le PNCP dans les cinq prochaines années.	Petite taille des populations
Tétras des armoises	7	<u>Étudier l'incidence des prédateurs sur le déclin des populations de tétras des armoises.</u>	Mieux comprendre l'incidence des prédateurs sur le déclin des populations de tétras des armoises et prendre des mesures visant à réduire la prédation dans la mesure du possible.	Augmentation de la pression exercée par les prédateurs
Tétras des armoises	8	<u>Démanteler ou modifier les plantations brise-vent et les bâtiments</u> : Démanteler, dès que l'occasion se présente, les plantations brise-vent obsolètes et les bâtiments inutilisés qui peuvent servir de perchoir aux prédateurs, attirer d'autres espèces étrangères (ratons laveurs, faisans de Colchide, etc.) près des habitats essentiels ou éloigner le tétras des armoises de son habitat.	Améliorer les conditions d'habitat et réduire le risque de mortalité des tétras des armoises causée par la présence d'installations et de bâtiments servant de perchoirs aux prédateurs.	Augmentation de la pression exercée par les prédateurs, structures verticales

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
Tétras des armoises	9	<u>Mener des recherches sur les populations</u> : Mener des recherches permettant de cerner les facteurs de reproduction, de recrutement et de mortalité pouvant avoir une incidence sur le déclin des populations de tétras des armoises dans le parc (par exemple, la survie des poussins semble être un facteur limitant, facteurs liés à la prédation, etc.).	Utiliser des méthodes visant à réduire les facteurs de mortalité et à améliorer le recrutement.	Toutes les menaces
Bison des plaines	3	<u>Faisabilité de l'accroissement de l'effectif des hardes</u> : Étudier la possibilité d'accroître le secteur occupé par les bisons dans le parc (propriétés Dixon et Walker, et terres du bloc Est).	Déterminer la faisabilité de l'accroissement de l'effectif des hardes et de l'augmentation de la population totale de bisons dans le parc (objectif : établir une population de 1 000 bisons conformément aux lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature).	S.O.
Couleuvre agile à ventre jaune de l'Est	2	<u>Élaborer un modèle d'habitat</u> : Élaborer un modèle d'habitat pour la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est afin de déterminer les corridors de migration et principaux habitats estivaux.	Déterminer d'autres habitats pour la couleuvre agile à ventre jaune de l'Est dans le cadre d'un modèle d'habitat et utiliser ce modèle pour réduire davantage la mortalité sur les routes. Faire équipe avec Relations externes et expérience du visiteur (REEV) pour élaborer des panneaux routiers.	Perte d'habitat, mortalité sur les routes, perturbation ou persécution par les humains

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
Chevêche des terriers	1	<u>Améliorer le taux de survie et de reproduction de la chevêche des terriers</u> : Établir des partenariats visant à étudier la faisabilité de la mise en place de méthodes pratiques permettant d'améliorer le taux de survie et de reproduction de la chevêche des terriers dans le PNCP, ainsi que sa fidélité aux sites. Prendre également des mesures visant à atténuer les activités des visiteurs ou des chercheurs qui pourraient perturber la nidification des chevêches, et prévoir des apports nutritifs supplémentaires au besoin.	Améliorer le taux de survie et de reproduction de la chevêche des terriers, ainsi que sa fidélité aux sites.	Toutes les menaces
Grand iguane à petites cornes	3	<u>Examiner les besoins en matière de sites d'hivernage</u> : Examiner les besoins en matière de sites d'hivernage pour faciliter l'évaluation des effets potentiels du changement climatique (les conditions météorologiques mauvaises ou extrêmes sont une menace au grand iguane à petites cornes dans le présent programme de rétablissement).	Comprendre la vulnérabilité du grand iguane à petites cornes pendant la période d'hibernation. On pense que ce stade de développement (hibernation) est l'une des causes du taux de mortalité élevé du grand iguane à petites cornes.	Examiner les besoins en matière de sites d'hivernage pour faciliter l'évaluation des effets potentiels du changement climatique.
Grand iguane à petites cornes	4	<u>Examiner les corridors de dispersion et de connectivité entre les habitats</u> : Examiner les tendances en matière de déplacements et de dispersion pour toutes les classes d'âge en vue de déterminer les caractéristiques de l'habitat requises pour maintenir la connectivité entre les parcelles d'habitat.	Comprendre les tendances du grand iguane à petites cornes en matière de déplacements et de dispersion, ainsi que la connectivité de l'habitat.	Examiner les tendances en matière de déplacements et de dispersion pour toutes les classes d'âge en vue de déterminer les caractéristiques de l'habitat requises pour maintenir la connectivité entre les parcelles d'habitat. La croissance de mauvaises herbes envahissantes dans

Espèce	Numéro de la mesure	Description de la mesure	Résultat souhaité	Menace ou mesure de rétablissement visée ⁶
				les corridors de dispersion et de connectivité constitue actuellement une menace.

Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. Le but de l'EES est de tenir compte des facteurs environnementaux dans l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics afin d'appuyer la prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement et de déterminer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte des buts et objectifs de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁷.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en application de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement en général dans le parc national des Prairies et les lieux historiques. Ce plan met en pratique les mesures présentées dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril visées par le présent plan, qui faisaient toutes l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. Le présent plan d'action a en outre été préparé au profit de toutes les espèces en péril qui fréquentent régulièrement le parc national des Prairies et les lieux historiques. Toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification, tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué, et, au besoin, des mesures pouvant profiter à plusieurs espèces ont été prises. Le processus de planification a aussi été orienté en fonction des priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc et du plan directeur du parc (Parcs Canada, 2010a). Les activités énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique au sens large des deux sites. La présence possible d'effets néfastes sur l'environnement dépend fortement de l'atténuation des effets de la peste sylvatique sur l'écosystème des chiens de prairie dans le parc. L'application d'insecticides en poudre dans les terriers des chiens de prairie est toxique pour les insectes, dont certains sont endémiques dans les terriers. Cependant, la peste sylvatique peut être tellement dévastatrice pour les chiens de prairie que l'application intermittente d'insecticides pour détruire une partie des insectes dans les terriers peut être le seul moyen de préserver l'une ou l'autre des fonctions de l'écosystème. Un plan complet de gestion de la peste et l'évaluation environnementale qui s'y rattache ont été

⁷ <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1>

réalisés en 2010. Enfin, le présent plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation auprès des visiteurs, des résidents locaux, des organisations autochtones et du grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.